



Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil communautaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TELLIER Morgan, Maire.

Étaient présents : TELLIER M, PLANCHENAU, CAMASSES JF, PELLEGRIN MP, JACQUOT S, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, FERRET JL, DOMENECH A, DONNADIEU P, COUSSERAN LAGARRIGUE E, SIMEON C, LUANS J, CAMBON Y, CUSIN A, BEAUFILS C, DUBOIS S, BOURDARIOS JB.

Absents avec pouvoir : COMBRET E (pouvoir à PELLEGRIN MP), PROUCHET DALLA COSTA E (pouvoir à TELLIER M), DA COSTA N (pouvoir à VERDIER L), LESTANG M (pouvoir à JACQUOT S), MERCIER P (pouvoir à DONNADIEU P), VERGNES MT (pouvoir à COUSSERAN LAGARRIGUE E).

Absents : VIREL D, DALCEGGIO W, POLENTARUTTI B, LE BERRE K

Secrétaire de séance : Mme VERDIER L

Table des matières

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022.....	2
2 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'énergie 82 – adhésion au service « conseil en énergie partagé ».....	2
3 - dénomination de voies – places, chemins et impasses.....	3
4 - TRANSFERT DE VOIRIE ET ESPACES VERTS – SA HLM DES CHALETS – PARC DE ROHAN.....	4
5 - acquisition propriété 6230 route de montricoux – parcelle zt 43.....	5
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :.....	8
6 - subventions aux associations 2022/2023.....	8
7 - USEP école maternelle 2021/2022 – annulation subvention.....	21
8 - PERSONNEL TERRITORIAL	21
Création emplois liés à un accroissement temporaire d'ACTIVITÉ (article L332-23 1° DU CODE général DE LA FONCTION PUBLIQUE).....	21
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (cpf) – plafond de la prise en charge des frais liés à la mise en oeuvre.....	22
9 – COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	23
DÉCISIONS DU MAIRE prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	23
Octobre Rose et Novembre bleu – lutte contre le cancer.....	24
Désertification médicale – création commission.....	25
Ehpad Eugène Aujaleu – convention 2 services civiques / conseil municipal de la jeunesse.....	25
Travaux route de Vaïssac et voirie.....	25
Planification des interventions aux cimetières – reprises concessions à l'abandon.....	25
Motion AMF.....	26
Absentéisme des élus aux réunions.....	26
Association Pollen – difficulté matérielle de fonctionnement.....	26
Travaux route de Vaïssac / Chemin piétonnier Vieille route de St Etienne.....	27
Impasse St Gilles.....	32

Panneaux affichage CD 115.....	32
Mobilier urbain – route de Vaïssac – poubelles.....	33
Fréquentation camping municipal.....	33
Revue festivités estivales.....	34
Numérisation des documents des conseils municipaux – achat tablettes élus.....	34
Ligne bus Nègrepelisse / Montauban.....	37
Rentrée scolaire 2022.....	39
Manifestation au centre d’art – les 12 travaux d’Henriette.....	39
Point budgétaire.....	40
Succès du comice agricole.....	41
Motion taxe d’aménagement.....	41

Monsieur le Maire excuse l’absence de Madame Prouchet Dalla Costa.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

Rapporteur : M. TELLIER
Adopté à l’unanimité

2 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D’énergie 82 – adhésion au service « conseil en énergie partagé »

Rapporteur : M. FERRET

La loi n°005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Pour aider les collectivités territoriales à maîtriser leurs consommations et à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, le SDE 82 a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d’un accompagnement personnalisé, et ainsi leur permettre d’entreprendre des actions concrètes.

Les missions du CEP ont pour objet :

- D’analyser les consommations et les potentiels d’économies d’énergie et d’eau à partir d’un bilan sur 3 ans,
- D’accompagner les projets de constructions, de rénovation et de productions d’énergies renouvelables,
- De proposer des actions efficaces pour maîtriser les consommations et dépenses,
- De sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique.

Par délibération du 16 décembre 2021, le Comité Syndical du SDE 82 a approuvé pour les communes percevant la taxe sur la consommation finale d’électricité (TCCFE) l’adhésion au service CEP à hauteur de 1,00 €/habitant.an (dernier recensement INSEE) financée à 100% par la commune, et fixé la durée d’accompagnement du dispositif à 3 ans.

La population de la commune étant estimée à 5 766 habitants lors du dernier recensement, la participation financière annuelle s’élèverait à 5 766 euros.

La commune de Nègrepelisse souhaite bénéficier des prestations proposées par le CEP du SDE 82 et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

M. Tellier

C'est une continuité de ce qui se faisait avec le PETR. C'est passé sous mission SDE.

M. Calmettes

Juste pour rappeler que dans tout cela il n'y a rien de nouveau puisque depuis de nombreuses années le PETR mettait pour son territoire, un conseiller en énergie partagée qui reste le même. Pour bénéficier de ses services nous payions une adhésion auprès de PETR qui était d'un euro par habitant, il n'y a rien qui change à ce niveau-là. Simplement le SDE a souhaité étendre cette offre à toutes les communes du département ce qui ne faisait pas l'objet du PETR et il a les moyens d'autoriser l'accès de ces conseillers à l'ensemble du département gratuitement sauf 2 communes : Caussade et Nègrepelisse puisque nous percevons une taxe sur l'électricité. Donc par souci d'équilibre et d'équité, le SDE a convenu de maintenir une adhésion payante à ce service. Le conseiller en énergie partagé dont dépend la commune est toujours abrité dans les locaux du PETR en face de la mairie. Le SDE paye un petit loyer symbolique par rapport à cet hébergement. Il n'y a rien de changer, simplement nous continuons à être parmi les communes qui payent parce que nous percevons en contrepartie cette taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Commune de Nègrepelisse au service CEP pour une durée de 3 ans ;
- Autorise l'engagement des dépenses soit 5 766 euros pour la première année.
- Autorise le Maire à signer avec le SDE 82 la convention définissant les modalités de mise en œuvre et toutes autres pièces nécessaires à son exécution ;
- Désigne Monsieur Jean-Luc Ferret en qualité d'élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDE 82 pour le suivi d'exécution des missions.

3 - dénomination de voies – places, chemins et impasses

Rapporteur : M. PARIS

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Sur proposition du groupe de travail et après validation du maire et des adjoints,

M. FERRET

Impasse des pinsons, c'est l'impasse appartenant à M. Gesta ? pourtant, nous avons dit qu'elle ne rentrerait pas dans le domaine public.

M. PARIS

Nomination ne veut pas dire intégration. Nous avons l'accord de Monsieur Gesta.

Je voulais vous faire remarquer que la parité est plus que respectée. Il y a 4 femmes pour 1 homme.

M. TELLIER

C'est un message subliminal pour le maire parce que je lui avais fait remarquer qu'à l'origine la proposition était surtout de féminiser les noms de rues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation comme suit :

- Rue futur lotissement- Section ZK parcelle 501 – 525 chemin Lasplanes : Rue Joséphine Baker
 - Section ZK parcelle 940 – lieu-dit Rasal : Chemin Jean Ferrat
 - Section ZK parcelles 315 et 314 – lieu-dit Saint Gilles : Impasse Colette Magny
 - Section ZI parcelle 520 – lieu-dit Syndic (rue Pierre Perret) : Impasse des pinsons
 - Section ZH parcelle 48 lieu-dit les Pradals : Chemin Louise Michel
 - chemin d'exploitation 86 lieu-dit Bionis – Section ZZ parcelle 42 : Chemin de la Bergerie
 - chemin d'exploitation 12 lieu-dit Pradals – Section ZH parcelle 58 : Chemin des Prairies
 - Section ZI parcelle 368 – parcelle 370 pour partie – Lieu-dit Montrosiès Est : Impasse du Bois de Montrosiès
 - parking et place Ehpad / Médiathèque / CMS – Section G parcelle 1223 : Espace Simone Weil
- Adopte les dénominations ci-dessus proposées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - TRANSFERT DE VOIRIE ET ESPACES VERTS – SA HLM DES CHALETS – PARC DE ROHAN

Rapporteur : M. JACQUOT

Par délibération du 17 février 2022, le conseil municipal a émis un avis favorable au transfert de propriété des parcelles ZK 895 et ZK 896 faisant suite à la demande de la SA HLM LES CHALETS et l'Association Syndicale libre du lotissement « Parc de Rohan ».

Or, il apparaît que les parcelles ZK 880, ZK 881, ZK 882, ZK 883, ZK884, ZK 885, ZK 886, font également partie des parties communes dudit lotissement et doivent également intégrer le domaine communal.

Il est rappelé que :

La commune acquerra sans indemnité pour un euro, l'ensemble des parcelles des voies et constituant les parties communes. La commune ne peut classer dans la voirie communale que les voies dont le terrain d'assiette lui appartient.

M. CAMBON

J'y suis passé récemment puisque nous avons eu le programme. Est-on bien certain que la voirie est bien en adéquation avec le cahier des charges ?

M. TELLIER

Oui. Si cet endroit-là ne l'est pas, cela implique qu'aucun lieu sur le Parc de Rohan ne l'est. Toutes les intégrations qui ont été faites avant n'auraient pas été logiques.

M. CAMBON

Je n'ai pas du regardé au bon endroit mais il me semble bien que ce n'est pas le cas.

M. TELLIER

Pour bien le situer c'est la petite portion après la rue des pommiers en allant tout droit de la route de Vaissac.

M. CAMBON

Je n'ai pas regardé la bonne. Je confirme.

M. JACQUOT

L'ensemble du lotissement a été fait. J'ai regardé et cela a été fait correctement.

M. CAMBON

On est d'accord. Après loin de nous de ne pas vouloir annexer, mais il faut que cela soit fait dans les règles pour que l'on n'ait pas de frais à rajouter.

M. TELLIER

Ce ne sont que des parties des voiries déjà intégrées.

M. CAMBON

C'est un oubli, tu me l'as dit. Donc si c'est en règle, il n'y a aucun souci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à ces transferts de propriété.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches préalables avant l'intégration dans le domaine public et à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à cette opération.

5 - acquisition propriété 6230 route de montricoux – parcelle zt 43

Rapporteur : M. CAMASSES

Il est proposé à l'assemblée communale d'acquérir le bien sis 6230 route de Montricoux appartenant Monsieur ESCUDIER Thierry domicilié 324 rue du Combat – 82000 MONTAUBAN cadastré ZT 43 et proposé par l'agence immobilière ERA IMMOBILIER – 23 boulevard Garriçon – 82000 MONTAUBAN pour un montant de 149 900 € frais d'honoraires inclus de 35 490 m².

Le montant de ce bien étant inférieur à 180 000 €, il est rappelé que l'avis des domaines n'est pas obligatoire pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Au vu de la situation géographique du bien et de sa destination : Maison de la Chasse et de la Nature, éco-tourisme,

il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce bien pour la somme de 149 900 € frais honoraires agence inclus et hors frais notariés.

M. CAMASSES

Pour ceux qui n'ont pas pu aller le voir, cette petite ferme est tout tout au bout de la commune, au bout du CD 115 avec 3 hectares autour de cette ferme. L'idée : comme on l'a émis lors du budget voté au mois d'avril est d'acheter un bien à destination principalement de la chasse mais pas que. Ici, on se retrouve avec un patrimoine qui est fortement intéressant et on se propose de l'acquérir.

Je tiens à préciser que l'on attend la réponse du propriétaire, que l'on n'est pas prioritaire bien que nous soyons une collectivité, et que le prix agence ne pouvait pas être négocié puisque le propriétaire a reçu plusieurs propositions. Néanmoins, on a souhaité le mettre à l'ordre du jour du conseil municipal en préventive dans le cas où l'on serait choisi par le propriétaire, ce qui nous permettrait de gagner un petit peu de temps pour pouvoir se projeter, sachant que les équipes techniques sont allés le visiter. Le bâtiment principal est en très bon état, autant toiture que le reste. Il était habité encore il n'y a pas longtemps et il y a de nombreuses dépendances avec un potentiel non négligeable de plusieurs possibilités autres que la maison de la chasse. J'ajoute aussi, qu'on est en bout de commune et donc par rapport aux chasseurs essentiellement, les craintes qui pouvaient être émises pour le trafic routier qui pourrait exister, il n'y aurait que peu de nuisances par rapport aux riverains.

M. CAMBON

J'avais quelques questions mais tu as déjà répondu en partie et je t'en remercie.

Lors de la réunion que nous avons eu avec Morgan, il était question d'aliéner une partie du terrain. Je voudrais être rassuré sur cette partie-là parce que je pense que le terrain a tout intérêt à rester avec la maison si on souhaite faire une maison de la nature, et je continue à développer : vous n'êtes pas sans savoir qu'on a quelques soucis règlementaires avec la maison des abeilles et notamment avec la présence

des abeilles dans le bois de Montrosiès et mon idée va plus loin que la maison de la chasse pour laquelle je me réjouis et, effectivement, ce lieu est très judicieux et je me réjouis pour les chasseurs dont je fais partie. Effectivement d'avoir une dépendance qui permettrait aujourd'hui de clore le problème de la maison des abeilles et de la présence des abeilles dans le bois de Montrosiès notamment qui semble illégale du fait d'un arrêté préfectoral, je pense que cela pourrait être une solution tout en récupérant une dépendance qui nous permettrait de faire une salle de cours bien plus efficace et plus adaptée que le local que nous avons aujourd'hui à la maison Vignes et de transférer nos ruches qui sont aujourd'hui sur la commune de Vaissac, qui posent quelques problèmes puisque nous sommes très éloignés du matériel et que quand on transporte une hausse pleine de miel, vous imaginez ce que ça peut couler dans la voiture et ce n'est pas forcément très agréable. On perd quelques adhérents à cause de ça. Donc je me réjouis si cet achat est possible et je pose la question pour savoir qu'est-ce qui pourrait être envisagé notamment lorsque j'entends maison de la chasse et de la nature, je me dis que, certes si la partie des chasseurs est importante et peut être réservée, quelles seraient les autres axes et peut-être un petit bout de terrain pour penser à ça et faire quelques plantations et imaginer le budget prévisionnel que vous avez pour la réhabilitation. J'ai bien entendu que les toitures étaient en très bon état et c'est ça c'est déjà beaucoup mais quel serait le budget à y mettre pour faire quelque chose d'assez cohérent pour notre commune et d'intéressant pour nos associations.

M. CAMASSES

Aujourd'hui, pour la partie de la séparation du bien immobilier et du terrain, je laisserai Monsieur le Maire répondre parce qu'effectivement nous avons la même information au même moment sur le fait qu'il y avait une demande de séparer les deux parties, je vais donc le laisser conclure là-dessus. Je te rejoins sur le fait que ce serait fort dommage si cela allait dans ce sens.

Quant au bâti, il y a un tel potentiel tel qu'aujourd'hui, bien entendu, je ne vais pas m'engager ni pour moi ni pour Laurence Verdier, qui est adjointe aux associations, sur quoi que ce soit sur ce bâtiment et sur le développement de parcelles à donner à telle ou telle association parce qu'on sait très bien qu'une fois que l'on a dit quelque chose, cela nous revient dessus. Donc, on ne va pas du tout s'engager là-dessus. Ce que je proposerais, si on a l'acquisition de ce bien, c'est de pouvoir aller tous ensemble, le conseil municipal, sur site et de pouvoir en collaboration totale, émettre toutes les idées possibles et après aviser de ce que l'on va pouvoir faire. En travaux urgents à faire, c'est tout simple, c'est le sanitaire. Il y en a à peu près pour 10 000 € pour faire une station autonome sur place. Aujourd'hui, il y a quand même les toilettes, la douche, etc... mais ce n'est pas conforme. Disons, qu'après l'achat, il y a grosso modo 12 000 € à y mettre dedans pour la réalisation de la station autonome. Je laisse Monsieur le Maire conclure.

M. TELLIER

Il est évident que si jamais le propriétaire nous donne la possibilité de l'acquérir, immédiatement, dès qu'on a les clés, on convoque l'ensemble du conseil municipal et on va tous ensemble visiter et se projeter et imaginer tout ce que l'on peut voir sur ce patrimoine qui me semble plus qu'intéressant.

En ce qui concerne la proposition faite sur la séparation en 2 lots, nous avons répondu que nous n'étions pas intéressés et que nous maintenions notre offre de départ.

M. CAMBON

Cela nous paraît très important, parce que si, effectivement, c'est en l'état, vous avez le soutien de l'opposition, mais si effectivement le terrain est aliéné, le soutien serait bien plus modéré pour ne pas dire inexistant. Vous me rassurez là-dessus et c'est très bien, je vous remercie de la proposition que vous faite puisque, c'est à mon avis quelque chose d'intéressant : d'aller tous et de réfléchir à 29 cerveaux plutôt qu'à 5 ou 6 et je trouve aussi intéressant de discuter pour ne pas faire comme l'immeuble Lacaze qui a été acheté et malheureusement on n'a toujours rien fait.

Mme DUBOIS

Quand tu parles de 12 000 € pour les travaux, c'est pour la station des eaux usées et tout ça, je suppose ?

M. CAMASSES

Oui, la station autonome.

Mme DUBOIS

Parce que si c'est dédié à la chasse, on va avoir besoin d'un laboratoire, il faut une salle dédiée. Et cela on sait combien ça va coûter ou on ne le sait pas ?

M. CAMASSES

Non pas pour l'instant. On dirait une bêtise si on avançait un chiffre.

Mme DUBOIS

Les 12 000 € c'est pour pouvoir utiliser les toilettes et les eaux ?

M. CAMASSES

C'est pour les mettre en conformité pour une utilisation du local.

M. TELLIER

12 000 étant l'enveloppe large. On est plus sur une enveloppe de 8 000 € pour les fosses septiques en général.

M. DUBOIS

Oui mais vu les augmentations des prix des matériaux....

M. CAMASSES

Sachant que si on revient sur l'enveloppe budgétaire, on a mis une réserve budgétaire de 200 000 € pour cette cible de maison de la chasse et de la nature. On a 150 000 € avec les frais notariés, cela nous laisse une certaine marge. Bien évidemment, on n'est pas obligé de la dépenser mais au sens budgétaire, on est dans les clous.

M. CAMBON

De toute façon, ce genre d'associations, que ce soit l'une ou l'autre que je connais bien, peuvent avoir des aides des fédérations, qui peuvent alléger. Ce n'est pas 100 % à la charge de la commune. Il faut aussi relativiser même si c'est sûr que c'est une grosse partie.

M. CAMASSES

Ce que l'on peut rajouter, c'est qu'il y a 2 endroits dans la bâtisse qui sont déjà, on va dire préformés, susceptibles de recevoir ce type de chambre froide sans avoir à dire d'en construire une. Dans les frais, cela pourrait être minorés.

De toute façon, on ne va pas délibérer autour de tout ça aujourd'hui puisqu'on attend quand même la décision du propriétaire.

Je voulais rassurer Yann, aujourd'hui ce que l'on demande de voter c'est bien l'intégralité de la parcelle en un seul morceau : la petite ferme et les 3 hectares autour.

M. CAMBON

3 hectares ½ cela laisse un peu de loisir pour d'autres asso, encore plus peut-être Je pensais aussi aux jardins partagés qui sont chers à certains d'entre nous. Alors, c'est peut-être un peu loin mais sait-on jamais si l'on manque de terrain. Pour ceux qui seraient d'accord, seraient peut-être très contents d'aller la-bas, cela fait un peu loin mais avec moins de risque de vol de légumes qu'en centre-ville comme c'était prévu.

M. TELLIER

On peut tout imaginer, du maraichage aussi.

M. CAMBON

On peut avoir les 2. L'un n'exclut pas l'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à l'acquisition ;
- Fixe le prix d'achat à 149 900 € hors frais notariés ;
- Autorise son Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte correspondant.

6 - subventions aux associations 2022/2023

Rapporteur : Mme VERDIER

Mme DUBOIS

J'ai juste une suggestion : je vieillis, j'y vois moins bien, le gris foncé, je n'y vois rien. Vraiment, ce n'est pas du tout confortable, je ne sais pas si je suis toute seule mais ce n'est pas grave. Même si je suis toute seule, j'aimerais bien que l'on change.

Mme VERDIER

Non. C'est comme ça pour beaucoup de monde.

Mme DUBOIS

Merci.

Mme CUSIN

Bon, ça, ça a été dit donc ma deuxième question : j'ai besoin d'être éclairée concernant le basket « effort pour participer à la buvette » ?

Mme VERDIER

L'effort, c'est surtout au mois de juin où la buvette était fermée. On a appelé pas mal d'associations, il n'y a que le basket, au pied levé, qui nous a répondu pour ouvrir la buvette le week-end « portes ouvertes ». Ils ont été les seuls à répondre et ils ont géré tout ce qu'ils avaient à gérer. Après, les autres ont fait le roulement habituel pendant l'été.

Mme CUSIN

Cela n'a pas porté tort aux autres associations ?

Mme VERDIER

Non, on a demandé. Il n'y a que le basket qui a répondu.

Mme CUSIN

Ok. C'était ma première question. La deuxième question : j'ai regardé les subventions concernant le rugby et le foot. Ça m'interpelle beaucoup de voir que le foot a 7 000 € « promotion des jeunes 300 adhérents en attente avec Montricoux » cela veut dire quoi ? Je ne comprends pas.

Mme VERDIER

J'ai laissé mes petites notes. On a augmenté légèrement la subvention du foot parce qu'on estime qu'ils ont une belle école de foot sachant quand même que leur dossier était un peu léger par rapport à ce que l'on pouvait entendre sur les demandes réelles de leurs besoins. J'ai appuyé le dossier parce que je sais qu'il y a beaucoup de jeunes.

Mme CUSIN

Je me suis laissée rapporter qu'il y a une personne parmi votre équipe qui devait aller à la recherche de sponsors, de nouveaux sponsors mais cela n'a pas été fait. Cette personne-là n'a démarché que les sponsors actuels.

Mme VERDIER

Tu es mignonne de dire une personne de notre équipe mais c'est le foot qui l'a embauché, ce n'est pas nous qui l'avons mis là-bas, déjà.

Mme CUSIN

Je n'ai nommé personne. Je ne nommerai personne.

Mme VERDIER

Tu ne nommes pas mais tu parles de notre équipe. C'est la casquette foot, ce n'est pas la casquette mairie.

Mme CUSIN

Tout à fait mais j'ai besoin d'être éclairée.

Mme VERDIER

Après, il a fait sûrement ce qu'il a pu. Je n'en sais rien. Je ne sais pas avec le foot ce qu'il en est. A priori, il n'a peut-être pas ramené ce qu'ils avaient escompté mais qu'est-ce qu'ils attendaient ? En fait, on ne sait pas trop. Le dossier est à votre disposition.

Mme CUSIN

Combien y-a-t-il d'adhérents au foot ?

Mme VERDIER

Il y a 300 adhérents.

Mme CUSIN

300, avec Montricoux ?

Mme VERDIER

Oui. Avec Montricoux.

Mme CUSIN

D'accord. Ma dernière question : concernant le rugby.

Je vois le rugby : 35 000 € de subvention et je vois dans les notes « rayonnement national, difficulté de sponsors, voir pour transports ».

Mme VERDIER

Voir pour transports parce qu'à la commission des finances et même à la commission vie associative, nous avons relevé le fait de ne pas être transparents sur le coût des transports pour le rugby et nous avons noté que l'an prochain qu'on fera faire un relevé de ce que coûte le transport.

Mme CUSIN

Parce que si on va par-là, la subvention qui est de 35 000 €, si on rajoute le transport, cela fait une belle subvention quand même. Comparé au foot....

Mme VERDIER

Oui mais les 35 000 ont été augmenté de votre temps.

Mme CUSIN
Tout à fait.

Mme VERDIER

On n'y peut rien. On maintient. On a même baissé par rapport à l'an dernier. Pas de beaucoup, certes, mais on a baissé.

Après, on va essayer d'être transparent, ce que vous n'avez pas fait non plus jusque-là. On va essayer d'être transparent. Je vais faire le relevé pour l'année prochaine et le noter.

Mme CUSIN

Oui, parce que là, le 35 000 plus le transports....

Mme VERDIER

Ce n'est pas d'aujourd'hui, de cette année. La transparence, on va la faire mais vous pouviez aussi la faire avant.

Mme CUSIN

D'accord.
C'est tout.

Mme VERDIER

Je veux juste vous préciser une petite chose....

M. CAMASSES

Je voudrais quand même rajouter une petite chose sur cette transparence des transports pour le rugby qui traîne depuis longtemps. Néanmoins il y a des choses qui sont à comparer et non pas juste des chiffres bruts entre 35 000 pour une association et 500 pour une autre. Il y a aussi le budget total de l'association. Par exemple : le rugby a un budget total de 200 000 € de fonctionnement où nous, nous abondons avec 35 000 effectivement mais avec rayonnement « grand région ».

Mme VERDIER

National.

M. CAMASSES

Si on ne les aide pas, ils ne peuvent pas fonctionner tels qu'ils sont. C'est un grand débat que l'on peut tous avoir autour de la table, tout le temps. Néanmoins, il y a quand même ce rapport qu'il faut mettre entre la subvention qui est octroyée, ce que cela rapporte et le financement total budgétairement et donc c'est le dossier qui faut voir dans son entier et la commissions association a fait ce travail-là en amont et en ce sens. Je trouve que les chiffres qu'ils ont apportés, en commission des finances, on n'a pas eu besoin de trop les réajuster. Par contre, cette transparence, au niveau de tous les apports que l'on peut faire, on va pouvoir répondre sur le rugby, même aujourd'hui, grosso modo, le transport coûte entre 15 et 20 000, sans cachotterie aucune. Par contre, il y a un bon nombre d'associations qui profitent de ci, de ça, et petit bout par petit bout si on les mettait... peut-être il va falloir les mettre à plat si l'on veut vraiment faire la transparence et par que sur un article seul. Ce que je veux dire c'est, même si on s'est engagé avec Laurence puisque Yann l'a rapporté à la commission finances, et il est vrai que l'an dernier nous l'avons prévu mais nous ne l'avons pas fait et nous le ferons néanmoins, il faudrait que l'on puisse faire une équité sur toutes les associations pour être vraiment objectifs. Même l'année prochaine, on n'arrivera pas à amener tous les éléments parce qu'entre le loyer ou le petit local qu'a telle association etc... à titre gratuit avec l'électricité, le gaz, etc... si on voulait le chiffrer, les services financiers ne sont pas assez nombreux pour donner tous ces éléments-là sinon on va les surcharger. Donc, il faut bien faire attention à notre demande d'élus d'être aussi fins et le résultat de ce que l'on veut avoir.

Mme VERDIER

Pour le transport des associations, nous allons essayer de creuser un peu plus le sujet.

M. CAMBON

C'est exactement ce qui a été dit en commission. On avait aussi évoqué l'idée de quantifier les avantages en nature mais c'est vrai, je vous rejoins, j'étais d'accord avec vous. Je me fais un peu le défenseur, pour répondre aussi un petit peu à Annie, le dossier du foot était quand même bien moins étoffé que celui du rugby.

Et comme toutes ces subventions sont attribuées sur les pièces que fournissent les associations notamment ces demandes de subventions, le reflet de cette demande reflète le montant de la subvention attribuée. Auquel cas, je m'associe pleinement aux décisions qui ont été prises par la commission à laquelle j'ai participé.

Mme VERDIER

Juste 2 petites précisions de modification du tableau, que j'ai été amené à prendre aujourd'hui parce que je n'ai pas eu de réponse. C'est l'athlétisme pour lequel on avait provisionné 500 € mais je n'ai pas reçu le dossier de demande. Ils devaient nous le faire passer mais ils ne l'ont pas fait. Donc, on le sort du tableau d'attribution. Par contre, on a une facture pour le twirling, nous nous étions engagés de leur fournir un chapiteau, nous n'avons pas pu, et nous leur avons promis que la mairie leur paierait la location du chapiteau dont ils ont eu besoin pour leur fête. Il y en a pour 250 €.

Donc, sur le montant total : nous gagnons 250 €.

M. CAMASSES

Je vais terminer par rapport à la remarque sur les sponsors. Il est dommage de mentionner quelqu'un qui n'est pas là et qui ne peut pas en dire plus. Cela est dommage. Ceci dit, il s'agit d'un engagement entre le foot et cette personne et non un conseiller de la mairie. Par contre, ce qui est vrai, c'est pour l'ensemble des associations, après le covid, il y a eu des difficultés de sponsoring par rapport aux entreprises. C'est que par rapport à 2019, où il était simple ou assez aisé d'être plusieurs associations à les solliciter. Aujourd'hui, après 2 ans de crise sanitaire, c'est beaucoup plus compliqué. Quelle que soit l'association, que ce soit le foot ou que ce soit le rugby, même avec leur budget de 200 000 €, c'est plus compliqué. Il faut voir aussi, malgré tout, j'ai demandé à Laurence Verdier et à la commission association de ne pas dépasser 120 000 € et c'était complètement arbitraire et voté au budget, donc on ne pouvait pas aller plus loin. C'était vraiment le maximum. Pour autant, on sait aussi que bon nombre d'associations avaient besoin d'être aidées parce que, précédemment, ils avaient le vide grenier, le sponsoring pour le loto qu'ils n'ont pas eu pour ces deux années. Est-ce que l'année prochaine cela ira mieux ? on n'en est pas certains mais en tout cas, le sponsoring est compliqué après covid.

Mme VERDIER

Voilà. Du coup, cela nous fait arriver à un budget d'un peu moins de 117 000 €.

M. BEAUFILS

Laurence, on avait évoqué la problématique du club de l'avenir cyclisme nègrepelissien que nous avons mis en suspens. Tu devais rencontrer les dirigeants. Est-ce que tu as eu le temps de le faire ? Les questions posées lors de la commission sont toujours restées sans réponse. Donc, qu'elle est ta position ?

Mme VERDIER

Je vais les rencontrer. J'ai eu des petits empêchements familiaux qui ne m'ont pas permis de le faire rapidement mais c'est toujours prévu de les rencontrer pour avoir une explication avec eux. On maintient les 500 € puisque c'est par rapport à une manifestation qu'ils doivent faire sur Nègrepelisse.

M. BEAUFILS

500 €, c'était leur subvention de fonctionnement.

Mme VERDIER

Non, on avait dit que l'on gardait cette subvention pour la manifestation de cyclo qu'ils devaient faire sur Nègrepelisse. C'était à ce titre-là, qu'on mettait les 500 €.

M. BEAUFILS

D'accord.

Donc : s'il n'y a pas de manifestation, il n'y a pas de subvention ?

Mme VERDIER

Il faut que je les rencontre avant de valider la subvention.

M. BEAUFILS

Je te laisse faire, pas de souci.

Sur un autre sujet, par rapport à la subvention pour l'association des propriétaires de bois de Vaissac et des communes environnantes.

Mon propos ne vise pas à remettre en cause l'existence de cette association qui est pour moi d'utilité surtout pour les membres de celle-ci. Mais comme son nom l'indique, c'est une association de propriétaires qui défend l'intérêt des propriétaires de ces bois. C'est donc des propriétés privées, on est d'accord et ils défendent aussi, ils sont propriétaires de ces bois avec une activité, personne n'est dupe, lucrative. Donc pour ces deux raisons je m'oppose au versement d'argent public pour ce genre d'association.

M. CAMASSES

Je me permets de faire un commentaire. C'est dommage pour plusieurs raisons. La première c'est que dans cette association des propriétaires des bois de Vaissac et des communes voisines, on entend bien « communes voisines ». Son siège est à Vaissac mais correspond à l'étendue de forêt qui est tout autour de Vaissac mais qui rayonne jusqu'à Nègrepelisse. J'ai participé à l'assemblée générale de cette association, pour remplacer Monsieur le Maire, il se trouve que je suis aussi propriétaire, par le biais ma conjointe, de bois à Vaissac mais j'étais là, non en tant que propriétaire, mais comme représentant de la mairie de Nègrepelisse, comme les autres mairies qui y étaient invitées, comme le représentant de Puygaillard, le représentant de Monclar, etc... Ce qui est demandé par cette association, effectivement, même si ce sont des propriétaires, le but lucratif, il y ait certainement pour une minorité de ces propriétaires qui vont vendre les champignons au marché, mais pour bon nombre c'est une consommation personnelle. C'est tout simplement parce toute la région la réglementation sur la recherche des champignons dans les bois a changé. Il y a donc une campagne de formation de tous les gardes chasses ou gardes forestiers mandatés par cette association, qui sont assermentés pour contrôler les personnes dans les bois s'ils sont bien propriétaires et la quantité de champignons ramassés. Donc, il y a une réglementation qui a changé et du coup, eux, ils ont cette formation à faire et il y a toute la signalétique qui est à modifier en adéquation avec cette réglementation. Le président de cette association a demandé à chaque commune de bien vouloir l'aider à financer ces panneaux de réglementation qui rappellent la loi à tout un chacun. J'ai porté cette demande de l'association pour financer 2 panneaux pour notre commune parce que je me dis qu'en étant au service du public, je me dois aux administrés de pouvoir afficher cette réglementation et qu'elle soit connue de tous. Tout simplement. Après c'est chipoter pour 100 € bien attendu mais j'entends ce que tu as dit Christophe.

M. BEAUFILS

Je chipote pour 100 €, mais tout autre propriétaire, toute autre activité économique pourra venir taper à la porte de la collectivité pour demander que des panneaux sur leur réglementation nouvelles soit appliquée. Ce sont des propriétés privées, et je respecte totalement leur fondement, je suis moi aussi, propriétaire d'un tout petit bois, donc je dois être trop petit pour ne jamais avoir été contacté par cette association, ce n'est pas grave, il y a même des panneaux devant mon bois sans que je les aie demandés, je m'en moque. Non non ce sont des règles de dépenses de l'argent public, ce sont des propriétés privées, avec un but

lucratif pour nombreux d'entre eux. Tu as minoré le chiffre, je ne suis pas forcément d'accord avec ta vision. L'argent public : OK pour les associations qui font vivre le village de quelque sorte que ce soit : pour nos jeunes, pour nos anciens, etc... Là on est sur une activité dans le domaine privé avec un bénéfice lucratif non négligeable donc je maintiens ma position.

Mme VERDIER

Plus de questions ? passons au vote.

M. TELLIER

Je vais faire un tour de table pour savoir qui se retire de quelle association sur le vote. Donc doit se retirer ceux qui ont une fonction dirigeante de l'association c'est-à-dire membre du bureau directeur de l'association. Le fait d'être adhérent de l'association n'empêche pas de voter.

M. BOURDARIOS

Simplement, sur le principe, je suis tout à fait d'accord avec ce que dit M. Beaufils. Nous avons des deniers publics qui vont financer des intérêts privés. Qu'importe ce que c'est : c'est le principe. Je pense qu'on met le doigt dans des opérations qui ne nous regardent pas et je me pose des questions sur le contrôle de la légalité de cette délibération.

M. TELLIER

Sur la légalité claire de la délibération. Elle est bonne puisque c'est une subvention à une association. Après, on peut remettre en cause le principe, l'objet, l'idéologie mais le principe légal d'une commune de verser à une association est possible.

M. BOURDARIOS

Mais il s'agit d'une association à but lucratif.

M. TELLIER

Non lucratif : loi 1901.

Certains peuvent le traduire par une activité lucrative du fait de son objet mais le fondement de l'association : c'est une association loi 1901 à but non lucratif.

M. CALMETTES

Si j'ai bien suivi les explications fournies.

Cette contribution de la commune, qui est demandée, c'est pour la fabrication et la pose de deux panneaux. Est-ce que cela signifie qu'il s'agit d'une contribution ponctuelle ? une fois que ces panneaux seront posés, l'année prochaine, il ne sera plus question de subventionner cette association. Est-ce que je me trompe ?

M. CAMASSES

Non, c'est absolument ça. Si vous l'avez remarqué, dans le tableau, elle est répertoriée dans les subventions exceptionnelles. C'est vraiment en lien avec le changement de législation qu'il est demandé cette aide pour ces nouveaux panneaux.

Pour répondre à Jean-Bernard, c'est une association loi 1901 dont les cotisations permettent de pouvoir former les gardes forestiers, de pouvoir assurer tous les petits panneaux que l'on retrouve dans nos bois. Ce sont les membres de ces propriétaires qui peuvent faire toute un chacun leur rendement avec la cueillette de leurs champignons. Ce n'est pas l'association qui est à but lucratif, loin de là. Donc c'est bien une subvention spécifique et exceptionnelle pour le changement de législation. C'est là-dessus que je m'appuie tout simplement et sur le fait que cette association rayonne sur plusieurs communes dont la nôtre.

M. CAMBON

Une dernière question que j'ai oublié de poser la dernière fois : est-ce qu'une autre commune participe au financement de la réalisation de ces panneaux comme on le ferait ici si la proposition est votée ?

M. CAMASSES

La demande a été faite, ce soir-là, à la mairie de Puygaillard, à la mairie de Vaissac, à la mairie de Monclar. Maintenant, est-ce qu'elles ont suivi, je ne peux pas te répondre ici. En tout cas, la demande a été faite au minimum sur ces 3 communes le soir de l'assemblée générale.

M. FERRET

J'ai une question : ces panneaux, c'est pour nous interdire d'y aller ?

M. CAMASSES

Ce n'est pas pour t'interdire, on ne t'interdit rien, c'est pour t'expliquer que tu n'as pas le droit d'y aller.

M. FERRET

D'accord. J'ai compris.

M. CAMBON

Sauf si tu es propriétaire, bien sûr.

M. TELLIER

Sauf si tu es membre de l'association.

M. CAMBON

Non, non sauf si tu es propriétaire. De facto cela ne peut pas aller l'un sans l'autre.

M. CAMASSES

Même les propriétaires, ne peuvent ramasser les champignons que sur leur parcelle et non dans la parcelle du voisin. Le garde forestier est là pour cela. Donc c'est vraiment pour... par ce il se passe aussi au-delà de ça, on le voit dans notre quotidien, d'autant plus par rapport au gain potentiel que fait la cueillette de ces champignons et c'est ce qu'ils expliquaient : des incivilités, ils ne respectaient même plus le garde forestier et donc du coup cette exposition de panneaux va pouvoir réaffirmer qu'il y a une législation et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi.

M. FERRET

Ce sont des producteurs. Ils vendent le produit de la terre. C'est une association de producteurs.

M. CAMASSES

On ne fait que contribuer au rappel de la législation. Nul n'est censé ignorer la loi, on permet de pouvoir l'afficher tout simplement. C'est ce que j'ai proposé à Laurence, pour une subvention exceptionnelle au vu du changement de la législation aujourd'hui. Cela aurait été l'année dernière, je ne l'aurais peut-être pas portée.

M. BOURDARIOS

Excusez-moi. Je me fais l'avocat du diable. L'association de chasse est une association à but non lucratif. Je vois dans toute la commune des panneaux « interdiction de chasser ». Si demain, l'association de chasse vient demander à la commune de financer les panneaux. Est-ce qu'on va les financer ?

M. CAMASSES

..... J'allais vous dire : ils nous demandent une maison et on leur cherche une maison, alors.....

M. BOURDARIOS

Non, non Jean-François, je suis emmerdant peut-être et on est un petit peu sur des principes : de l'argent public pour des associations privées.

Voilà, je pose la question, je n'ai pas la réponse.

M. CAMASSES

Cela rejoint les propos que je disais tout à l'heure par rapport la déclinaison de toutes les subventions que l'on fait d'un côté et la transparence sur ce qui se passe à côté et de tout ce qu'on peut leur donner. Ici, on a essayé d'être le plus transparent possible et le plus précis possible pour une subvention à 100 €, sur des bois qui sont sur notre commune, sur, et j'insiste là-dessus, sur la nouvelle législation, sur les incivilités qui existent et on sait que notre population, nos administrés sont de moins en moins souples par rapport à tout cela. Donc l'association nous demande tout simplement de les aider. Quelque part, ils s'en fichent, les 100 €, ils pourront se les payer les panneaux, ce n'est pas cela. Ici c'est de marquer, c'est un peu politique, c'est de marquer notre soutien à cette association qui est sur notre commune, sur le territoire dont on fait partie, tout simplement, et de rappeler la législation. En tant qu'élus, cela me semble pertinent de pouvoir les aider à afficher ces panneaux qui rappelle la législation. Voilà. C'est tout. Maintenant le vote est ouvert, comme l'a rappelé le maire, et comme on l'a fait précédemment, vous pouvez voter contre celle-là. Il n'y a pas de souci. Tout simplement.

M. BEAUFILS

Pour conclure, je rappelle mon propos de départ. Cette association a tout intérêt à exister. Depuis qu'elle existe, pour rappeler aux personnes qui ont moins d'historique que moi, je dois commencer à vieillir, c'est la barbe (!), elle existe depuis de nombreuses années. Avant qu'elle soit créée, c'était vraiment l'anarchie et depuis sa création qui remonte à quelques années, ça a vraiment réguler les pratiques, qui se sont totalement apaisées, et je le répète, cette association a tout intérêt à exister. J'encourage ces producteurs à participer à cette association. Mon problème, et Jean-Bernard l'a redit, c'est un problème de principe : l'argent public n'a pas à abonder ce genre d'association. Tout simplement.

Pour finir sur une note d'humour : s'ils avaient organisé, place Nationale, une dégustation pour la population, on pourrait entendre qu'il y a un rayonnement pour notre municipalité. Les champignons, ils les ramassent, ils les mangent ou ils les vendent.

M. CAMASSES

Et quand il y a la période des champignons, ils sont sur Vaissac mais ils sont aussi sur le marché de Nègrepelisse le mardi quand il y en a.

M. BEAUFILS

Mais on ne peut pas les déguster.

M. CAMASSE

Si tu veux profiter de la dégustation, tu peux te mettre en

M. TELLIER

En conclusion très humoristique, je ne suis pas sûr que cette année, on soit très embêtés par la production de champignons.

M. CAMBON

A l'heure où nous parlons c'est sûr que non ou alors ils seront lyophilisés !

M. TELLIER

Sur un principe plus idéologique. Effectivement, j'entends tous les arguments, je rejoins Christophe lorsqu'il dit qu'il y a nécessité à ce que cette association existe. Je suis comme lui, je fais partie d'une famille qui possède quelques bois, et l'histoire dit qu'avant l'association c'était une anarchie complète, après l'association, il y a eu une sorte de régulation et c'est là où je veux en venir : c'est-à-dire cette association

même si on y traduit un aspect lucratif privé, elle tient quand même à préserver notre patrimoine naturel au même titre que la fédération de la chasse qui tient à préserver notre patrimoine faune et flore dans les endroits où elle intervient. Donc, il est vrai que l'on peut trouver dans chaque modèle d'association, à moment donné, une petite activité lucrative au bénéfice d'un membre de l'association mais si on regarde le principe idéologique générique, heureusement que l'on a ces associations qui permettent de préserver nos bois et réguler notre faune notamment. Mais évidemment, libre à chacun de s'exprimer sur l'attribution de cette subvention.

Je vais recommencer le tour de table pour savoir qui doit se sortir du vote et qui est membre d'une association pour que l'on soit bien clair.

Tour de table

M. TELLIER

Je propose que l'on fasse le vote très générique et de faire un petit focus pour l'association des propriétaires de bois.

L'assemblée communale est informée que la commission des finances réunie le 6 septembre 2022 a étudié les dossiers de demandes de subvention et propose d'allouer aux associations pour 2022/2023, les subventions dont les tableaux récapitulatifs sont joints en annexe.

Monsieur DONNADIEU Philippe et Monsieur JACQUOT Serge, membres du conseil d'administration du Football Club Nègrepelisse / Montricoux se retirent du vote concernant cette association portant le nombre de voix à 23.

Madame PELLEGRIN Marie-Paule, membre du conseil d'administration du Gimbelet Basket Club, se retire du vote concernant son association portant le nombre de voix à 24.

Monsieur CAMBON Yann, membre du conseil d'administration de Pollen, se retire du vote concernant son association portant le nombre de voix à 24.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour l'association des propriétaires des bois de Vaissac et communes voisines

À la majorité de ses membres avec 20 voix pour, 2 voix contre (BEAUFILS C, FERRET JL) et 3 abstentions (BOURDARIOS JB, DUBOIS S, CUSIN A)

- Adopte la proposition

Pour toutes les autres associations

À l'unanimité de ses membres

- Adopte les propositions

ASSOCIA

TIONS

SPORTIV

ES

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2022/2023	VOTE
LES ARCHERS QUERCYNOIS	1 500.00 €	1 500.00 €
ART'EMPO	1 500.00 €	1 500.00 €
AVENIR CYCLISTE NEGREPELIS SIEN	500.00 €	500.00 €

ECOLE DE RUGBY	1 500.00 €	1 500.00 €
FOOTBALL CLUB NEGREPELISE MONTRICOUX	7 000.00 €	7 000.00 €
GIMBELET BASKET CLUB	6 000.00 €	6 000.00 €
HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	1 200.00 €	1 200.00 €
MEGA KAYAK	1 000.00 €	1 000.00 €
SCION NEGREPELISIEN AAPPMA	700.00 €	700.00 €
SCION SPORTIF NEGREPELISIEN	700.00 €	700.00 €
SCN BADMINTON	600.00 €	600.00 €
SCN GYMNASTIQUE SPORTIVE	2 300.00 €	2 300.00 €
SCN JUDO	1 000.00 €	1 000.00 €
SCN LUTTE	3 500.00 €	3 500.00 €
	1 500.00 €	1 500.00 €
SCN PETANQUE	1 000.00 €	1 000.00 €
SCN RANDO	300.00 €	300.00 €
SCN RUGBY	3 5 000.00 €	35 000.00 €
SCN TENNIS	1 000.00 €	1 000.00 €
SCN TWIRLING	5 500.00 €	5 500.00 €
	1 000.00 €	1 000.00 €
	250.00 €	250.00 €
SCN VOLLEY BALL	500.00 €	500.00 €

ENDURANCE EQUESTRE	1 000.00 €	1 000.00 €
BOOTS COUNTRY	600.00 €	600.00 €
TEAM LM RACING	500.00 €	500.00 €
LA SANTE PAR LE MOUVEMEN T	250.00 €	250.00 €
TOTAUX	7 7 400.00 €	77 400.00 €

ASSOCIATIO
NS
SCOLAIRES

ASSOCIATIO NS	PROPOSITIO N 2022/2023	VOTE
A.P.E.L. ECOLE STE THERESE	1 200.00 €	1 200.00 €
PARENTS ET ENFANTS DE FRAGONARD	600.00 €	600.00 €
APE LES PETITS NEGREPELIS SIENS	1 700.00 €	1 700.00 €
USEP ECOLE DE NEGREPELIS SE	1 196.40 €	1 196.40 €
TOTAUX	4 696.40 €	4 696.40 €

ASSOCIATIO
NS
AGRICOLAS

ASSOCIATIO NS	PROPOSITIO N 2022/2023	VOTE
COMICE AGRICOLE	3 000.00 €	3 000.00 €

ASSOCIATIO
NS
CULTURELLE
S ET AUTRES

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2022/2023	VOTE
A.C.N.A.L.	500.00 €	500.00 €
AMIS DES VEHICULES RETROS	200.00 €	200.00 €
BOURSE AUTO-MOTO	1 500.00 €	1 500.00 €
COMITÉ DES FÊTES - FAON	17 000.00 €	17 000.00 €

AMICALE DU DON DU SANG	200.00 €	200.00 €
FEMMES en MOUVEMENT	700.00 €	700.00 €
IMAGIN 82	400.00 €	400.00 €
SCRAP AL PAYS	200.00 €	200.00 €
LES ATELIERS CHRYSALIDE	250.00 €	250.00 €
MUSIQUES AU TEMPLE	1 000.00 €	1 000.00 €
OEN OH!	700.00 €	700.00 €
POLLEN	1 050.00 €	1 050.00 €
SURVOL	1 000.00 €	1 000.00 €
TOTAUX	24 700.00 €	24 700.00 €

ASSOCIATIONS
DES
ANCIENS
COMBATTANTS

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2022/2023	VOTE
SOUVENIR Français	100.00 €	100.00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE	100.00 €	100.00 €
AMICALE DU MAQUIS DE CABERTAT	400.00 €	400.00 €
F.N.A.C.A.	200.00 €	200.00 €
TOTAUX	800.00 €	800.00 €

ASSOCIATIONS DIVERSES

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2022/2023	VOTE
AMICALE DES AGENTS TERRITORIAUX DE NEGREPELISSE	4 000.00 €	4 000.00 €
LES CHATS LIBRES DE MELIE	1 000.00 €	1 000.00 €
ASSOC GO	500.00 €	500.00 €
ACAN	480.00 €	480.00 €

TOTAUX	5 980.00 €	5 980.00 €
--------	------------	------------

TOTAL	116 576.40 €	116 576.40 €
-------	--------------	--------------

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	PROPOSITION 2022/2023	VOTE
ASSOCIATION ATOUT SPORT	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE BOIS DE VAISSAC ET COMMUNE VOISINE	100.00 €	100.00 €
TOTAL SUBV EXCEP	300.00 €	300.00 €

TOTAL GENERAL	116 876.40 €	116 876.40 €
---------------	--------------	--------------

M. CAMASSES

Je tiens juste à remercier les membres de la commission association d'être en deçà du budget, et puis pour les débats qui font rage autour de ces associations et qui sont toujours intéressants.

M. CAMBON

Quand il y a débat, il y a démocratie et je crois que c'est sain de pouvoir discuter même si on n'est pas toujours d'accord. C'est très sain de pouvoir débattre sur des sujets et d'éclairer chaque élu, ce qui permet de prendre part à un vote utile.

Mme VERDIER

On n'a pas fait tout parfaitement sûrement mais on a tenu compte de la remarque de Christophe de l'an dernier de voir se réunir en commission vie associative avant la commission des finances pour en discuter. C'était intéressant et on a pu débattre déjà dans notre commission et après, effectuer des propositions.

M. CAMASSES

Je ne cherche pas à avoir le dernier mot, mais quand même c'est quelque chose qui appartient à la commission des associations. Bien évidemment c'était les finances qui décidaient avec l'arbitrage qui valait ce qu'il valait. Au moins, vous vous l'êtes approprié. En commission des finances, comme je l'ai dit tout à l'heure, on a débattu de quelques trucs mais on n'a rien touché. Ça vous appartient pleinement et c'est très bien.

M. CAMBON

Tu n'auras pas le dernier mot, mais, sous le précédent mandat on réunissait la commission des assos, la présidente des associations scolaires et quelques membres de la commission finances pour le retravailler après en commission des finances. Mais, je crois que le travail en amont paye et je suis d'accord.

M. TELLIER

Il allège et éclaire clairement les membres de la commission des finances. C'est une excellente initiative et vous remarquerez que je suis resté assez silencieux parce que justement je fais entièrement confiance aux membres des commissions et je ne suis pas entré dans les débats d'attribution pour les associations.

7 - USEP école maternelle 2021/2022 – annulation subvention

Rapporteur : M. CALMETTES

Il est rappelé au conseil municipal les termes de la délibération prise lors de sa séance du 9 décembre 2021 concernant la subvention de 887.40 € de la commune au profit de l'USEP Nègrepelisse pour l'école maternelle « les écureuils ».

Or il apparait que cette subvention a été attribuée à tort à la demande du directeur de l'école maternelle. En effet, l'affiliation annuelle des enfants scolarisés des écoles maternelle et primaire publiques a fait l'objet d'une demande commune accordée par délibération 2021/09/71A lors de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2021.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité :

- Annule la subvention de 887.40 € qui figure dans la délibération 2021/02/75 du 9 décembre 2021
- Demande le remboursement de la somme versée à tort à l'USEP Nègrepelisse
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 - PERSONNEL TERRITORIAL

Rapporteur : M. TELLIER

Création emplois liés à un accroissement temporaire d'ACTIVITÉ (article L332-23 1° DU CODE général DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Il est exposé aux membres du conseil municipal, afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service de la police municipale et pour les Services Techniques et Patrimoine (entretien du patrimoine communal, école, cantine, espaces verts, voirie, bâtiments, sites sportifs.....)

Il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget de 2022 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	1	Adjoint Technique Territorial	Agent polyvalent	35H
Du 15/10/2022 Au 14/10/2023	1	Adjoint Technique Territorial	Agent de surveillance de la voie publique	35H
Du 15/10/2022 Au 14/10/2023	1	Adjoint Technique Territorial	Agent d'entretien polyvalent	24H

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions ci-dessus ;
- Charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (cpf) – plafond de la prise en charge des frais liés à la mise en œuvre

LE MAIRE

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU la loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU l'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique

VU le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique ;

Le Maire indique aux membres de l'assemblée, que l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 visant à renforcer les droits à la formation à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels) et créé un droit à l'accompagnement individualisé.

Par l'utilisation des droits inscrits sur un Compte Personnel d'Activité (CPA), composé de deux comptes le Compte Personnel de Formation (1) et le Compte d'Engagement Citoyen (2), les agents peuvent mettre en œuvre d'un projet d'évolution professionnel, de qualification pour les moins diplômés et de reconversion en cas de prévention d'une inaptitude physique.

1/ Le Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le CPF, qui se substitue au Droit Individuel de Formation, est alimenté par un nombre d'heures proratisé en fonction du temps de travail. Le crédit est de 25 heures par an jusqu'à un plafond ne pouvant pas dépasser 150 heures. Pour les agents de catégorie C qui n'ont pas de diplôme de niveau 3, il est alimenté de 50 heures par an jusqu'à un plafond de 400 heures. En cas d'utilisation du compte pour prévenir une inaptitude physique, les agents pourront bénéficier d'un crédit de 150 heures supplémentaire, déterminé par l'employeur en fonction de la formation envisagée et des besoins.

Le CPF peut être mobilisé pour toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, à savoir :

- Suivre une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification répertoriée sur le répertoire national des certifications professionnelles ou à l'inventaire mentionné à l'article L 335-6 du code de l'éducation nationale ;
- Suivre une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'employeur ;
- Suivre une action proposée par un organisme ayant souscrit aux obligations de déclarations prévues par le code du travail ;

- Développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle :
- Suivre une action de formation de préparation aux concours et examens.

L'utilisation du CPF peut se combiner avec le congé de formation professionnelle, le congé pour validation des acquis de l'expérience et le congé pour bilan de compétences.

2/ Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) :

Le CEC vise à favoriser et reconnaître les activités bénévoles, de volontariat ou de maître d'apprentissage. Les heures inscrites sur ce compte (20 heures par an dans la limite de 60 heures) permettent l'acquisition des compétences nécessaires à une activité citoyenne ou pour compléter les heures du CPF.

Le Maire précise aux membres de l'assemblée que le décret du 6 mai 2017 fixe les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie sont pris en charge par l'employeur et que les frais occasionnés par le déplacement des agents peuvent l'être. Cependant, la prise en charge de ses frais peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Le Maire propose aux membres de l'assemblée :

- 1/ de limiter la prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du CPA, à 2000€ par an et par agent, lorsque l'autorité territoriale accepte l'utilisation du compte ;
- 2/ de ne pas prendre en charge les frais de déplacement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- Dit que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Monsieur Tellier précise que ces propositions ont été validées par les représentants du personnel et par les représentants de la collectivité au cours de la réunion du Comité Technique.

9 – COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS DU MAIRE prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1-1-2	MARCHE PUBLIC - fournitures et livraison denrées alimentaires - déclarer sans suite	27/06/2022	ADM 2022-042	----
1-4-3	UCE URBANISTE - consultation mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour aménagement entrée nord négrepelisse et abords des écoles	07/07/2022	ADM 2022-043	4 000.00 €
1-6-1	BET IRIS INGENIERIE - consultation mission maîtrise d'œuvre pour aménagement entrée nord négrepelisse et abords des écoles	07/07/2022	ADM 2022-044	39 794.01 €
1-1-2	EUROVIA MIDI PYRENEES SAS - marché CVPC 2022	13/07/2022	ADM 2022-045	217 873.00 €
1-1-8	BJ SECURITE - surveillance des lieux par des agents de sécurité lors de la fête votive 2022	19/07/2022	ADM 2022-046	2 352.00 €
1-1-2	MARCHE TRAVAUX VOIRIE ROUTE VAISSAC - attribution GOMES TP	21/07/2022	ADM 2022-047	379 986.97 €
1-1-2	MARCHE TRAVAUX MISE AUX NORMES CHAUFFERIE BOIS - attribution COMPTE R SAS	25/07/2022	ADM 2022-048	217 006.00 €
1-1-8	BJ SECURITE - surveillance des lieux par des agents de sécurité lors du comice agricole 2022	26/07/2022	ADM 2022-049	450.00 €
1-1-8	LE JAZZ ET LA SALSA - prestation concert orchestre hot swing daddies - 3 septembre 2022	29/07/2022	ADM 2022-050	1 500.00 €
7-5-1	DEMANDES SUBVENTIONS - construction et installation d'un filtre à particule pour la chaufferie bois - plan de financement - modification	02/08/2022	ADM 2022-051	227 856.00 €
1-1-8	COSCOY ASSOCIES - motorisation portail ateliers municipaux	03/08/2022	ADM 2022-052	9 776.63 €

M. Tellier informe l'assemblée, que le matin même, il a eu la surprise de trouver dans son parapheur, un petit courrier du Colonel Pierre Jean Linon, lauréat de l'académie de l'Institut de la Médecine et qui, surtout, s'occupe de la revue Asklépios dans laquelle une double page est consacrée à notre honorable Eugène

Aujaleu. Je vous propose de vous faire la copie de la petite lettre qu'il m'a écrite et vous faire la copie des pages de la revue. J'ai trouvé l'attention plus que sympathique et généreuse.

Col. Pierre-Jean Linon
Lauréat de l'Institut
et de l'Académie de Médecine

Pern le 9 septembre 2022
Messieurs Morgan Tellier
Maire de Nègrepelisse

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le texte de l'hommage rendu au Professeur Eugène Aujaleu, haute personnalité née dans votre cité. (Revue Askipis, avril 2022).

Les problèmes actuels de la Santé Publique permettent de rappeler l'œuvre considérable de celui qui fut le premier directeur général de la Santé Publique.

Notre Service de santé des armées, auquel il a appartenu avant de poursuivre sa carrière exceptionnelle, se fait un devoir d'évoquer son action auprès des nouvelles générations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués et les plus cordiaux.



P. Linon.

en Res. second. Route de Dame Hélène, 46170 Pern

36, rue des Fontaines - 92310 Sèvres - Tél. 01 46 26 38 75 / 06 07 96 10 80
pierre-jean.linon@club-internet.fr

Il tenait à en faire part au conseil municipal.

M. Tellier entame le traditionnel tour de table.

M. TELLIER

Je commence par Mme Planchenault qui va certainement nous parler des manifestations d'octobre et de novembre. Ne voyez pas un caractère négligé dans le fait que je ne sois pas rasé puisque j'essaie de jouer le jeu pour le futur novembre bleu. Je vois que Christophe a de l'avance sur moi, d'autres sont déjà parés. Kathy va vous l'expliquer.

Mme Planchenault

Octobre Rose et Novembre bleu – lutte contre le cancer

La 2^{ème} édition d'octobre rose aura lieu le samedi 8 octobre. Comme l'an passé il y aura, non pas une mais deux courses puisque nous avons revu un petit peu les choses à la hausse pour les plus courageux. Il y aura aussi une animation en atelier pour apprendre à palper les seins en partenariat

avec la Ligue contre le Cancer avec diaporama et une infirmière qui viendra faire la présentation. Il y aura un manequin.

La première édition de novembre bleu aura lieu le samedi 19 novembre à Nègrepelisse et il aura aussi, bien sûr, une course solidaire. Simplement au niveau du village, et je remercie les ateliers, pour octobre rose, femme en mouvement, a cousu et exposera un soutien-gorge géant qui sera posé sur le fronton de la salle des fêtes et j'espère que l'on sera dans les temps pour réaliser une moustache géante que l'on mettra en suivant.

Désertification médicale – création commission

La commission santé se réunira le 28 septembre pour préparer et proposer une réunion avec les médecins du village compte tenu de la pénurie de médecins. Pour information, nous avons à la maison de la solidarité un médecin PMI pour la vaccination des nourrissons et il n'y a plus de médecin PMI pour assurer ces vaccinations : départ à la retraite pour le moment non remplacé. Cela devient urgent de les rencontrer. Vous recevrez une invitation à participer à cette commission.

Ehpad Eugène Aujaleu – convention 2 services civiques / conseil municipal de la jeunesse

Pas plus tard que cette semaine nous avons signé la convention qui va permettre de recruter à nouveau deux services civiques pour assurer l'animation comme cela était l'an passé.

Des nouvelles du conseil municipal de la jeunesse, M. le maire, M. Calmettes, Mme Lestang et moi-même rencontrerons les collégiens le mardi 11 octobre de 12 h à 14 h pour leur présenter le CMJ, le déroulé des votes et répondre à leurs questions sur l'organisation d'une municipalité.

Enfin, je voulais terminer par remercier Mme Plagnes, M. Mellac, M. Verdier et l'ensemble des agents des services techniques et des agents d'entretien qui, cet été, au pied levé, ont répondu présents pour permettre l'entrée dans le logement d'urgence d'un jeune de la commune. Vraiment je les remercie parce que c'est une aide précieuse car elle permet la mise en place des actions du CCAS. Sans eux, on ne pourrait pas avancer dans ces actions. Il faut vraiment saluer tout le travail qui est fourni. Je remercie aussi M. Benedetto, M. Walas, Mme Ricard pour leur participation active à la préparation d'octobre rose. Enfin, je tenais à remercier aussi, Mme Marie, la secrétaire du CCAS qui coordonne l'ensemble de ces actions et qui communique avec les partenaires extérieurs.

M. JACQUOT

Travaux route de Vaïssac et voirie

Quelques informations sur les travaux. Les travaux de la route de Vaïssac ont commencé le 12. Les travaux de la voirie prise en charge sont en cours aussi.

Route de Vaïssac fin des travaux prévue mi-novembre voir fin novembre et les travaux de voirie fin de mois en principe cela devrait être fini.

M. PARIS

Planification des interventions aux cimetières – reprises concessions à l'abandon

Comme je m'y étais engagé lors d'un précédent conseil municipal, je vous tiens informé sur les planifications des interventions sur les cimetières de la commune.

Aujourd'hui 15 septembre, était prévue la visite des cimetières ainsi que la signature des procès-verbaux. Ce matin avec Didier et M. , son épouse, Emeline Marie et moi-même nous sommes allés au cimetière Saint Blaise. Nous avons constaté 120 tombes en reprise. Cet après-midi, nous sommes allés au cimetière de La Vaysse, un très gros travail là-bas. Nous avons constaté 180 possibilités de reprise. Ce qui fait environ 300 tombes. J'ai signé 300 procès-verbaux. Ils sont affichés sur les portes des cimetières ainsi que sur les panneaux de la mairie. On a décidé, dans le but de vraiment informer le public pour ne pas les prendre en défaut, une dizaine de jours avant la Toussaint M. le maire fera un

courrier qui sera déposé devant les cimetières avec une boîte aux lettres avec possibilité aux familles de mettre un mot pour contester les constatations qu'on a fait aujourd'hui.

Les publicités avaient été faites sur le site de la mairie ainsi que dans la presse, et nous avons eu une famille qui est venue pour Saint Blaise, qui s'est engagée à restaurer la tombe de leurs ancêtres et nous avons eu un monsieur qui venu pour La Vaysse et s'est engagé, lui aussi, par écrit à restaurer la tombe d'une des familles.

M. CAMBON

Motion AMF

J'ai trouvé sur ma table, un petit mot de M. Pezous, je suis étonné que l'on ne l'est pas évoqué.

M. TELLIER

Il s'agit de la motion de l'AMF que j'évoquerai plus tard.

M. CAMBON

Absentéisme des élus aux réunions

Je suis un petit peu impressionné par l'absentéisme ce soir. Alors, certes, nous avons la chance d'être tous présents dans l'opposition mais dans la majorité... alors tous ceux qui ont ces pouvoirs, cela ne me gêne pas tellement parce que c'est comme s'ils étaient là mais je trouve qu'il y a quand même quelques-uns qui sont assez coutumiers du fait et je m'inquiète du bon déroulement de la démocratie et surtout de la confiance qui a été faite par les nègrepelissiens dans votre liste et je t'invite, Morgan, à rappeler tes troupes au moins à leur devoir. Je rappelle que ces personnes sont payées, depuis peu, mais elles sont payées par les nègrepelissiens, par les deniers publics pour assurer une mission pour laquelle ils ont candidaté. S'ils veulent démissionner, je pense que vous avez du monde derrière, sur la liste qui *pourra prendre la place et je trouve vraiment dommage leur absence.*

M. TELLIER

Alors, ils ne sont pas payés, ils sont indemnisés. C'est le terme précis parce qu'un mot a un sens. Et la deuxième chose, je vous rejoins, je préférerais qu'il y ait plus de personnes sur l'assemblée si ce n'est que l'indemnisation perçue ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de travail en amont dans les commissions. Si je dois excuser, et je ne l'ai pas fait parce qu'ils n'ont pas fourni les pouvoirs dans les temps ou comme on fait la réunion ici, on n'a pas pu consulter la boîte mail. Mme Lestang m'a appelé tout à l'heure pour me dire que finalement, elle avait une réunion du collège, elle ne pouvait pas être là. Delphine m'a envoyé un texto pendant le conseil municipal pour nous prier de l'excuser parce que prise par le travail, et j'ai oublié d'excuser Mme Combret qui est actuellement à une réunion pour la transition écologique.

M. CAMBON

Pour eux, je le savais. C'est pour certains, qui sont absents d'une façon plus récurrente. Je suis d'accord, je n'ai pas utilisé le bon terme, je ne veux pas les cibler particulièrement. Je trouve dommage et je trouve que les délibérations, autant débattre même si on n'est pas d'accord, apporte beaucoup à la démocratie, autant la politique de la chaise vide n'apporte rien.

Association Pollen – difficulté matérielle de fonctionnement

Je continue dans les points que j'avais à soulever. L'histoire de Pollen, j'en ai parlé partiellement pour cette histoire d'abeilles dans le bois de Montrosiès qui pose vraiment de gros gros soucis à l'association qui perd quelques adhérents, au découragement de certains membres du bureau liés justement à ce fait que les ruches sont à Vaissac et le matériel à Nègrepelisse. Quand on oublie quelque chose, c'est de suite la galère. J'ai bon espoir de trouver une solution pérenne, acceptable pour tout le monde par ce nouvel achat dont je me réjouis. Je pense qu'il va falloir au moins, Morgan, que tu prennes contact avec Jean-Pierre Lefebvre qui se morfond dans son coin et je le comprends.

M. TELLIER

Je l'ai relancé tout à l'heure et, pendant le conseil, il m'a répondu que l'on se contactait demain, par téléphone en toute transparence.

M. CAMBON

Travaux route de Vaissac / Chemin piétonnier Vieille route de St Etienne

La dernière chose, c'est un mail que j'ai reçu où un nègrepelissien me posait des questions sur les travaux qui étaient réalisés sur la route de Vaissac. J'ai tenté, autant que faire se peut, de le renseigner. Il s'offusquait, qu'en étant dans le quartier, que des travaux prioritaires étaient effectués sur la route de Vaissac qui ne présentait pas réellement de danger pour les piétons, pour les usagers, pour les cyclistes et pas sur l'ancienne route de St Etienne. Celle qui passe devant chez Katie et toi où il jugeait que les dangers pour les piétons et les cyclistes étaient bien plus grands que sur la route de Vaissac. J'aimerais, pour lui, que vous puissiez lui donner une réponse.

J'en ai terminé.

M. TELLIER

Il y a une programmation des travaux qui est respectée et ce n'est pas M. Jacquot qui va vous dire le contraire. La route de Vaissac a un traitement relativement important à avoir pour sécuriser, et malgré tout, de manière officielle et aux normes, les voies piétonnières et les voies cyclables. Engager, je le dis avec franchise, des travaux sur la vieille route de St Etienne, si une quelconque municipalité auparavant avait eu l'idée de ce qui était possible de faire sur cette route, je pense que, et je ne cible personne, je remonte bien avant la précédente mandature, elle aurait été réalisée et appliquée. Et si des personnes me demandent de buser de Nègrepelisse à St Etienne, la réponse est non. Voilà, je ne mentirai à personne, je n'irai pas dans un busage de fossé qui permettrait d'élargir la voie qui serait dramatique à la fois pour l'écoulement des eaux et qui coûterait une fortune incroyable à la commune.

M. CAMBON

La partie ciblée était principalement celle qui va de la zone du 115 au petit carrefour qu'il y a jusqu'après chez toi et notamment la personne, qui habite aux belles demeures, parlait de ce carrefour qui est un petit peu accidentogène parce que les gens roulent vite en arrivant de St Etienne et au moment où l'on sort c'est dangereux notamment en vélo, aux heures scolaires. Peut-être tu pourras le dire mieux que moi.

Mme PLANCHENAU

Oui, c'est une réalité que les gens roulent vite sur cette route mais c'est juste un tronçon là.

M. TELLIER

Il conviendra de faire des aménagements mais il n'y aura pas de gros travaux à envisager. Il faut que l'on réfléchisse à quels aménagements. Je ne vais pas nous citer, mais ceux qui comme nous habitons en haut de la côte et qui avons une vue directe sur le carrefour, c'est Marie-Paule et moi. Lorsqu'on boit un coup ensemble c'est régulièrement qu'on s'inquiète de savoir, lorsqu'il y a une sortie de voiture et on voit les autres arriver. Accidentogène non parce qu'il n'y en a jamais eu.

M. CAMBON

Il y en a eu quand même trois pas bien loin.

M. TELLIER

Mais pas sur ce carrefour.

M. CAMBON

Pas réellement sur ce carrefour mais ça passe proche quand même des fois.

M. TELLIER

Souvent, on le voit...

M. CAMBON

Il va falloir se mettre autour d'une table tous ensemble pour réfléchir à une solution.

M. TELLIER

Qu'est ce qui peut être fait...

M. CAMBON

Avant d'avoir un drame.

M. TELLIER

J'ai réfléchi à une proposition, je vous l'avais montré mais culturellement, elle doit être adoptée par tous, validée par tous et on travaillera ensemble. Moi, c'est que je trouve le plus simple, le plus rapide et le plus efficace. Pour autant, ça veut dire adopter une culture de conduite et de comportement complètement différente de celle d'aujourd'hui. En clair, c'est donné priorité aux vélos et aux piétons par des voies bien déterminées et quand on est en voiture, on reste derrière et on laisse la priorité aux gens.

M. JACQUOT

Pour revenir sur la route de St Etienne, c'est aménagé quand même. Il y a un cheminement piétonnier sur un côté déjà. Plus on donne du confort aux gens, plus ça roule vite. On a fait un comptage sur la route de Vaissac, c'est catastrophique, on avait des 119 km/heure, au niveau des belles demeures, au niveau du radar pédagogique.

Mme DUBOIS

C'est moi quand je cours ! je suis désolée je ne ferai plus !

M. JACQUOT

Il y a le radar pédagogique, il y a quelques personnes qui lèvent le pied parce qu'elles voient qu'il est rouge, ceux-là, ils ne rentrent pas dedans, mais sur 1 200 véhicules il y a en gros 700 à 750 véhicules en effraction.

M. TELLIER

Oui, 60 % en effraction. Je l'ai calculé ce matin. Sur une semaine de relevé.

Mme DUBOIS

Pour ce qui est du début de la route de St Etienne depuis le 115. Effectivement, il y a une voie piétonne qui est un petit peu large. Je t'en avais déjà parlé, Morgan, je peste hyper régulièrement parce que je maintiens quand même que la première maison à gauche, c'est bien celle-là qui est concernée : à chaque fois qu'ils reçoivent du monde, ils sont tous garés sur le trottoir. Alors, moi je suis alerte, j'ai deux pieds, j'ai des baskets, une poussette ne passe pas et un fauteuil roulant je n'en parle même pas. Il y a vraiment quelque chose à faire.

M. TELLIER

Il faut que je leur en parle. Ils sont vraiment gentils, ils sont très participatifs à la vie de la commune.

Mme DUBOIS

C'est un constat, ce n'est vraiment pas adapté.

M. TELLIER

Ce sont des gens vraiment adorables. Il faut que j'aille les voir.

M. JACQUOT

Pour revenir sur les cheminements piétonniers, on a ensuite, une bande sur la vieille route de Montauban. Si on commence à un endroit, on va faire du busage partout. On ne pourra pas suivre financièrement. Pour en revenir à la route de Vaissac, elle n'est pas aménagée en piste cyclable. C'était juste un cheminement piétonnier qu'il y avait de part et d'autre, derrière des bordures basses et il n'y avait pas de piste cyclable, les gens sont sur la route. L'aménagement mettra quand même en sécurité les piétons. En sortie des belles demeures, on avait prévu mettre un ralentisseur, on a dit que cela ne se ferait pas, mais il faudra y penser sérieusement. S'il y a une piste cyclable, c'est pour que les gosses des belles demeures traversent la route pour aller sur la piste cyclable ensuite, s'ils ne sont pas en sécurité, ce n'est pas la peine.

M. CAMBON

De là à faire un ralentisseur à mon avis..., je maintiens ce que j'ai dit c'est générateur de bruit, de nuisances et de tout ce qu'on veut. Faisons une chicane qui sera tout aussi efficace et qui ne fera pas de bruit. Il y a d'autres moyens qu'un ralentisseur et un dos d'âne qui esquintent les voitures pour faire ralentir les voitures.

M. FERRET

Alors là, je te rejoins parce que celui qui n'a pas d'amortisseurs, c'est-à-dire qui n'entretient pas sa voiture, il s'en fout complètement. Parce que cela ne nuit pas à la voiture, cela ne nuit qu'aux voitures récentes.

M. CAMBON

Entretenues, oui.

M. JACQUOT

Pour les chicanes. Quand on voit les gens.... L'autre jour, j'ai démarré derrière un fourgon, un peu après chez Annie, je suis arrivé dans le virage, il y avait des voitures qui sortaient du lotissement.... Il était déjà au 115 quand je suis sorti du virage. Dans ce cas, s'il y a une chicane, la voiture en face a intérêt à le laisser passer.

M. CAMBON

Ce n'est pas un cas... je suis d'accord, il y a 60 % de gens roulent trop vite, je suis d'accord. Mais il y en a 40 qui respectent. Donc, il faut aussi être intéressant avec les gens qui habitent sur place. On aura des plaintes parce que le dos d'âne c'est générateur de bruit, et quand on monte, et quand on descend et quand on réaccélère. La chicane, je dis la chicane mais peut-être tu es mieux placé que moi pour proposer d'autres solutions. Tu as raison, sur le fond, il faut faire ralentir les gens mais je ne pense pas et je le maintiens qu'un ralentisseur soit efficace à cet endroit-là. Et qui plus est, là c'est le pompier qui parle, je pense, j'ai d'un petit peu d'expérience en tant que pompier, à cet endroit-là, je n'ai jamais ramassé personne.

M. JACQUOT

C'est un plateau traversier, c'est beaucoup plus long. On a fait la même chose devant chez Tignol et personne n'a porté plainte.

M. TELLIER

Serge le précise, clairement il faut aller sur site, viendra qui souhaite, pour qu'on voit sur site avec les dimensions réelles parce que c'est facile de parler sur un cas. Il faut aller voir sur site la réalité des choses et on ne parle pas d'un dos d'âne mais d'un plateau.

M. CAMBON

C'est la même. Une grosse montée, une grosse descente même si elle est dimensionnée.

M. TELLIER

Bien au contraire, c'est une très faible montée avec un accompagnement long pour une très faible descente. C'est un plateau.

M. FERRET

S'ils sont bien faits, parce que s'ils ne le sont pas, ils ont une incidence trop importante ce qui fait que tu pètes à chaque fois ta voiture.

M. JACQUOT

C'est normalisé. C'est une hauteur de 10 cm, les rampes sont normalisées : de 1,40 à 2 mètres. C'est normalisé.

M. FERRET

Non, non, je vais ailleurs et ce n'est jamais les mêmes dimensions.

M. CAMBON

Je te rejoins Jean-Luc sur ton propos.

M. JACQUOT

Ceux qui ne sont pas conformes, ils ne sont pas conformes. Celui qu'on a mis devant chez Tignol.....

M. FERRET

Ce n'est pas qu'ils ne sont pas conformes, c'est qu'ils ne sont pas adaptés à la route. Tu n'as qu'à faire carrément un trottoir en travers. Ce sera encore pire !

M. CAMBON

Quand tu passes devant chez Tignol, il y en a qui ne ralentissent même pas.

M. FERRET

Bien sûr !

M. CAMBON

Ils s'en foutent s'ils esquintent leur voiture.

M. FERRET

Mais bien sûr. J'en connais pas mal : c'est tout le temps à fond qu'ils passent sur le plateau.

M. TELLIER

Je suis pour le débat mais il vaut mieux que l'on se rende sur site pour se rendre compte, plutôt que là, autour d'une table, discuter sur la hauteur d'un dos d'âne, parce qu'il y a plusieurs options à envisager.

M. CAMBON

Je vous invite aussi à prévenir les riverains pour voir ce qu'ils en pensent. Je pressens que vous allez aller avoir la pétition.

Mme VERDIER

Les chiffres parlent quand même. Quand j'entends 60 % de verbalisables, c'est quand même qu'il y a quelque chose à faire sur la route de Vaissac.

M. CAMBON

Pas de verbalisables : des gens qui roulent à plus de 50. Verbalisables : le radar ajoute 10 % de plus, cela fait des gens qui roulent à 57 à 58 km/h. il faut que je regarde plus précisément.

Mme VERDIER

On a tapé large en disant 60 %

Oui, mais les chiffres sont tombés.

M. CAMBON

J'aimerais quand même connaître la vitesse moyenne. Il y en a quand même beaucoup qui ralentissent. On est d'accord, c'est beaucoup trop. Il faut faire ralentir les gens mais il faut mettre un dispositif qui soit adapté à la route. Il ne faut pas mettre des dos d'âne parce qu'il faut mettre un dos d'âne, parce qu'avant on mettait un dos d'âne donc je mets un dos d'âne.

Mme VERDIER

Moi, je propose un feu rouge.

M. CAMBON

Un feu rouge intelligent, là je suis d'accord. Il reste au vert quand tu respectes la vitesse, il passe au rouge quand tu vas trop vite.

M. TELLIER

Il faut y réfléchir : le plateau, la chicane ou le feu. C'est à nous à le décider.

« »

M. CAMASSES

Je voudrais juste revenir à la question initiale de Yann sur le propos d'un administré.

C'était un axe de notre politique, d'amener des gens, des enfants plutôt, des deux lotissements de part et d'autres de la route de Vaissac, jusqu'au collège, de pouvoir aller voir leurs copains qui se trouvent de l'autre côté de la route : sur les gardios. C'était un axe de notre campagne c'est-à-dire c'est que l'on souhaite aménager des voies douces sur l'ensemble de notre territoire. Il est évident qu'en temps, en humain et en argent, on ne peut pas tout faire d'un seul coup. Il fallait bien commencer par quelque chose. On a eu ce débat déjà au moment du budget. On avait demandé pourquoi la route de Vaissac et pas telle autre ou tel endroit. Bien entendu, s'il y a des choses qui ne conviennent pas : sur l'étude de tels ou tels travaux qui sont axés là-dessus, les commissions qui se réunissent régulièrement peuvent en débattre et décider ensemble ce qui est le mieux pour pouvoir faire ces travaux. Il y a bon nombre d'endroits qui sont anxio-gènes et dangereux mais on ne peut pas tout faire à la fois et d'un seul coup. C'est juste pour rappeler cet axe qu'on a évoqué dès notre campagne électorale et sur lequel le calendrier que s'efforce de mettre en place la municipalité va vers cela.

M. CAMBON

J'entends très bien ton propos. Je te rappelle que cet axe était dans les deux programmes et la question vient d'un administré et pas de moi, parce que moi, je connais la réponse, j'ai la chance de siéger dans ces commissions.

M. TELLIER

Juste pour donner lecture des chiffres : sur 8 jours de contrôle via le radar près de 300 personnes sont au-delà des 10 % de la limite. Nous en avons plus de 100 personnes qui pourraient être sanctionnées, clairement, du dépassement de vitesse et du retrait de permis. C'est énorme. Ça roule très vite, clairement.

M. CAMBON

C'est au-delà des 40 km/h au-dessus. On a une police municipale, il ne faut pas hésiter à leur demander. Ils ne demandent que cela.

M. TELLIER

Attention, ce ne sont que les chiffres du radar, je n'ai pas encore les chiffres en totalité. Puisque j'ai demandé à la police municipale d'effectuer des contrôles dans les deux sens de circulation. Ils l'ont fait et m'ont dit que c'était assez catastrophique.

Mme CUSIN

Impasse St Gilles

Pour en revenir à la sécurité, simplement on m'a signalé que sur l'impasse Saint Gilles, il a été refait la ligne blanche par terre, c'est-à-dire en arrivant sur la route de Castanède, en descendant de l'impasse Saint Gilles. La ligne blanche a été faite trop sur la route de Vaissac, car c'est apparemment dangereux quand tu arrives à cette ligne blanche pour tourner. Voilà ce que l'on m'a rapporté.

M. CAMBON

Ce n'est pas la route de Vaissac, c'est chemin Razal la Vayssède.

M. TELLIER

Il va falloir aller vérifier.

Mme CUSIN

Les lignes blanches ont été refaites parce que cela se voit mais ont-elles été refaites trop en avant ? je ne sais pas.

Panneaux affichage CD 115

Mme CUSIN

Ma 2^{ème} question concerne les panneaux d'affichage, à l'entrée sur la 115. Est-ce que c'est réservé aux associations de Nègrepelisse ou open à tout le monde.

M. TELLIER

C'est réservé à un affichage associatif normalement de Nègrepelisse. C'est le règlement qui avait été décidé et un affichage libre de deux panneaux latéraux qui est réservé à tout le monde. J'ai signalé que cela m'agaçait de voir ce bazar sur les panneaux.

M. BEAUFILS

On est obligé de les laisser, ces panneaux d'affichage libre ?

M. TELLIER

Ils sont obligatoires.

M. BEAUFILS

Pour l'affichage libre ?

M. TELLIER

Oui.

M. BEAUFILS

Je partage ton avis.

Mme CUSIN

Je trouve, que pour une entrée de ville, cela fait un peu poubelle.

M. TELLIER

La commission communication réfléchit à transformer peut-être, alors il faudra voir le budget quand même, d'avoir au lieu d'avoir des affiches, d'avoir des panneaux lumineux qui représentent les affiches du monde associatif local. Ce qui serait, peut-être, plus pertinent.

M. CUSIN

D'accord.

Mobilier urbain – route de Vaissac – poubelles

Mme CUSIN

3^{ème} question : en parlant de « poubelles ». Route de Vaissac, il va y avoir donc une piste pour les vélos et les piétons. Est-ce qu'il ne serait pas possible pour les garder propres d'avoir des poubelles de temps en temps sur cette route c'est-à-dire du rond-point de la 115 au moins jusqu'au château de Longues Aygues parce que je fais le service poubelle tous les jours dans les fossés. Je vais bientôt être embauchée à la mairie.

M. TELLIER

Tu as raison, il faut prévoir un petit mobilier urbain parce que, forcément lorsqu'on fait un cheminement piétonnier, on a droit à tout et je sais que tu es adepte du ramassage de cannettes et tout ça.

M. CUSIN

Mais il n'y a pas que ça : il y a des bouteilles d'alcool, des masques, des ballons, Je trouve de tout !

M. TELLIER

Il y a autre chose que j'ai remarqué l'autre jour, en y passant : il faudra communiquer auprès des riverains. Parce que j'y suis passé très tôt un matin et tout le monde avait sorti sa poubelle, c'est normal. Mais tout le monde avait mis sa poubelle en plein milieu des passages piétonniers, c'est-à-dire que tous les gamins qui allaient au collège butaient sur une poubelle tous les 10 mètres. Donc, je me dis que si quelqu'un passe en vélo ou en fauteuil roulant : il est bloqué.

M. JACQUOT

Pour en revenir aux poubelles, quand l'épareuse est passée pour nettoyer, c'était carrément une poubelle qui était dans le fossé et des déchets sur 10 mètres. Les gens jettent tout partout.

Mme CUSIN

Oui, c'est ça. C'est pour ça que je me dis : on va avoir dans quelques mois un endroit propre. Essayons par les petits moyens que nous avons, de le garder propre.

M. TELLIER

Tu as raison.

Fréquentation camping municipal

Mme CUSIN

Ma 4^{ème} question mais je ne sais pas si quelqu'un pourra me répondre étant donné qu'il n'y a pas Mme Combret. J'aurais aimé avoir un petit compte rendu sur la fréquentation au camping municipal.

M. TELLIER

Je n'ai aucun chiffre aujourd'hui. Simplement, de visu, elle a été plus faible que d'habitude clairement.

Mme CUSIN

Sur les hébergements insolites, je voulais savoir s'il y avait eu des locations.

M. TELLIER

Sur les logements insolites : ils n'ont pas été mis en location puisque nous les avons reçus le 15 juillet. Le temps de les meubler, ils ont été loués très peu, à la fin de l'été.

Mme CUSIN

Je reposerai la question.

M. TELLIER

Clairement, pour avoir discuté un peu avec mes collègues, la saison touristique pour ce type d'accueil d'hébergement n'a pas du tout fonctionné cette année, bien moins que d'habitude, la raison invoquée est la trop forte chaleur qui a fait que les gens ne venaient pas en camping. Les loueurs de canoë kayak ont eu une saison très difficile : là où vous passiez habituellement, où c'était une autoroute de canoés, cet été, vous circuliez tranquilles, la chaleur a fait que les gens n'ont pas louer.

Mme VERDIER

Par contre, la piscine a bien marché.

M. TELLIER

Toutes les activités attrayantes avec un peu de fraîcheur ont eu plus de succès.

Revue festivités estivales

Mme CUSIN

Ma dernière question : au début de l'été, on a reçu la petite revue sur les festivités qui comportait 4 ou 5 pages. En principe, ces petits bulletins nous les passons en correction en commission. Il n'y a pas eu de commission pour corriger ce petit bulletin ?

M. TELLIER

Je suis incapable de répondre.

Mme CUSIN

Je reposerai la question une autre fois.

La dernière, je ne la poserai pas car c'est pareil.

Merci.

M. BOURDARIOS

Numérisation des documents des conseils municipaux – achat tablettes élus

J'ai deux questions.

Je suis très têtu. Mme Pradines peut en témoigner cette semaine, je suis têtu, et même Mme Garcia. Je voudrais revenir sur le problème de la numérisation des documents. D'après mes calculs, nous avons 58 pages aujourd'hui, il y a une quarantaine de documents. On a imprimé à peu près 1800 pages. A 10 centimes le coût de la page, sur l'année, je compte à peu près, cela fait 10 000 €. Le personnel qui fait les photocopies, je mets 2 heures à chaque, et je pense que je suis court, et que ce n'est pas cher, à 30 €. Pour dire que, en tout, sur une année, on dépense à peu près, 12 000 € pour ces documents que tout le monde va jeter à la poubelle en arrivant à la maison.

M. CAMBON

Non, pas tous.

M. TELLIER

La grande majorité, on est d'accord.

M. BOURDARIOS

Je pose le constat : tout ce que nous faisons aujourd'hui nuit gravement à notre environnement. Est-ce que nous pouvons discuter sérieusement et, Monsieur le Maire, je vous demande de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, cette affaire-là, que quelqu'un l'étudie, correctement, que Mme Garcia délègue quelqu'un pour le faire mais il faut qu'on en sorte. On ne va pas continuer pendant 3 ans à jeter des arbres au feu. Il y en a assez qui sont brûlés comme ça. Donc, est-ce qu'on peut en parler sereinement et le confier au vote.

M. FERRET

C'est moi qui m'en occupe avec l'organisme CLB, on est en cours de faire tout ça.

Mais effectivement, sur les conseils municipaux, j'en avais déjà parlé, c'est très énergivore en matière de papier. Ce que je regrette, c'est que nous n'utilisons, toujours pas de tablettes ou de vidéo projecteur. On se croirait en l'an 1950. Il faudrait peut-être évoluer.

M. BOURDARIOS

Je continue. Le coût d'achat de, on va dire 40 tablettes, il y a 30 conseillers municipaux et on va dire 10 responsables de service. Cela nous coûterait sur une mandature, environ 10 000 €. Déjà au point de vue budget... On est gagnant et économiquement et environnementalement, je pense. Donc, je pense qu'il faut le faire sérieusement et je demande de mettre ça au vote, pas aujourd'hui mais sur un prochain conseil municipal. Aujourd'hui, je vois que sur les outils numériques, nous étions : 2 : Jean-François et moi.

En plus, moi je suis âgé : je vais vers mes 80 ans. Qu'on ne me dise pas que les conseillers municipaux, vous avez quand même une moyenne d'âge assez basse. Vous devez vous y mettre de toute façon. Vous ne pouvez pas y couper sinon vous n'aurez pas de retraite. C'est comme ça.

Je parle sérieusement car c'est un sujet quand même qui est très important.

M. TELLIER

Il est clair qu'il est très important, Jean-Luc en a parlé lors du dernier conseil municipal. Vous m'en avez parlé et j'ai dit à Monsieur Camasses, on va se réunir pour voir ce qu'il y a le mieux, et là Jean-Luc mène la danse. Mais j'ai demandé à Monsieur Camasses de prévoir, en associant la personne de service Monsieur Este, le budget nécessaire à l'achat de tablettes pour l'ensemble du conseil municipal pour le prochain budget.

M. BOURDARIOS

D'autant que dans le chiffrage que j'ai fait, j'ai prévu une partie formation. J'ai interrogé, Greg pour ne pas le nommer, combien coûterait la formation des 40 personnes qui auraient accès à ce système. Donc, globalement, économiquement, ça passe. On dépense quand même beaucoup d'argent sur un budget qui est de 6 millions et quelques. On peut dépenser, ce n'est pas dépenser, c'est investir, ces 10 000 balles pour la suite.

Deuxième chose, au niveau de l'environnement. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ça craque dans tous les sens et qu'il faut anticiper. Je pense, Monsieur le Maire, que vous devez désigner 1 de vos adjoints pour qu'il fasse le filtre de toute analyse de projet au travers des phénomènes environnementaux. Ici, on est dans une très belle salle de réunion, regardez le projet qui a été fait : cette façade au sud en verre. Je m'en suis aperçu tout à l'heure. Vous vous êtes levé pour éteindre la climatisation. Donc déjà, on commence à avoir chaud et on est au mois de septembre. Tout ça c'est les choses qu'une personne doit analyser, vous devez faire un audit de l'ensemble des problèmes environnementaux de la commune et puis en présenter les conclusions.

M. FERRET

Tu n'as pas écouté la première partie de la séance. Je n'ai parlé que de cela. Avec le CPE.

M. BOURDARIOS

En mettant ça dans un conseil municipal, on peut en parler et décider de ce que l'on va faire.

M. TELLIER

J'ai noté la proposition de la désignation d'un élu référent. On le verra. De toute façon, on ne pourra être accompagné que de professionnels, de personnes ressources. Comme l'a dit Jean-Luc, le conseil en énergie partagé fait partie des référents que l'on finance et nous avons aussi des personnes en interne pour nous accompagner. Au sujet des tablettes, vous êtes allé voir Mister Greg, c'est une excellente chose, nous avons déjà abordé la situation et nous l'avions consulté pour un devis et je confirme les tarifs que vous avez donné puisque le devis que l'on a correspond aux tarifs donnés.

Il faudra faire une consultation, c'est logique au vu du montant total. Mais c'était pour se donner un ordre d'idée sur le coût.

Mme DUBOIS

Je reviens sur ce que Katie nous a présenté tout à l'heure. Je vous invite vraiment à venir tous avec nous pour la journée d'octobre rose le 8. Il y a un petit parcours et un grand parcours, on peut le faire en marchant. Vraiment, cela me tient à cœur et je remercie Katie d'avoir retenu la proposition que j'avais faite l'année dernière pour novembre bleu. Je trouve que ça a du sens et qu'on est aussi là pour ça. La planète part en cacahouète, on est d'accord mais au niveau médical, il y a aussi des choses qui sont difficiles et il faut se revoir pour ce désert médical. Il faut absolument travailler là-dessus. Cela me semble vraiment important.

Et moi, la tablette, je veux bien l'avoir en rose.

M. TELLIER

Et moi, je la prendrai en bleu !

Mme PLANCHENAU

La commission santé se permettra de revenir vers vous car nous allons avoir besoin de 2 ouvriers de course, de fermeurs pour guider la course mais on se rappellera à votre bon souvenir.

M. BEAUFILS

- Marquage crèche

Il y a quelques conseils municipaux, j'avais signalé l'absence de marquage au niveau de la crèche de Nègrepelisse. Des marquages sur la commune ont été faits et le défaut de marquage est toujours présent au niveau de celle-ci. Je suis têtu : donc je vous le rappelle.

M. JACQUOT

C'est en cours.

M. BEAUFILS

Oui, oui c'est en cours, mais ce n'était toujours pas fait la semaine dernière.

Mme Plagnes (Directrice des Services Techniques)

Avant le marquage était fait par une société, maintenant c'est fait par nos services. La priorité a été faite sur les marquages des stops et des passages piétons. Cela sera fait en suivant, aujourd'hui, ils y étaient encore.

M. BEAUFILS

Très bien parfait. Mais comme je l'ai constaté, je vous en refais part, je vous parle des grands triangles qui indiquent l'arrivée sur une zone où il y a une crèche. Je ne sais pas comment on appelle ça.

Ligne bus Nègrepelisse / Montauban

M. BEUFILS

Autre sujet : le conseil régional a mis en place une ligne de bus qui nous permet de rejoindre Montauban. Personnellement, je l'ai testé jeudi et vendredi. On n'est pas trop nombreux dans le bus sauf sur certains créneaux où je rajeunis de 30 ans et je me trouve avec beaucoup de collégiens et de lycéens mais j'étais très bien installé. Je remercie le conseil régional pour cette initiative.

Mon propos s'adressait à Mme Combret responsable de la communication : qu'est-ce qui a été prévu pour encourager les nègrepelissiens à tester ces lignes ? parce qu'il y a eu quelques articles dans la dépêche mais il ne faudrait pas que le soufflet retombe. Il faut continuer à en parler, signaler que ces lignes existent et encourager le maximum de nègrepelissiens à tester. Après, ce n'est pas forcément adapté à tous les gens qui travaillent sur Montauban, en fonction de leurs horaires et de leurs besoins de disponibilités j'en conviens, mais encourager les nègrepelissiens à les tester ce serait, pour moi, une bonne initiative de la part de notre municipalité.

M. TELLIER

Pour le coup, je peux répondre à la place de Madame Combret car effectivement encourager les nègrepelissiens à tester : oui, les obliger : non clairement. Des campagnes de communication ont été faites et vont être régulièrement reconduites. Il est très clair qu'une ligne comme celle-ci : déjà dès les premiers jours : 50 cartes d'abonnement ont été prises dans le bus. Ce qui est énorme. Ils n'en revenaient pas. La région, par expérience, nous a bien prévenu qu'il faut au moins 2 ans avant que la ligne puisse prendre réellement. Il ne faut pas s'offusquer aujourd'hui de voir passer les bus vides. En fait, il faut s'habituer à voir passer les bus, franchir le cap et dire : « maintenant je monte dans le bus » pour qu'il y en ait de plus en plus. J'ai été appelé par quelques-uns, effectivement tous les horaires ne coïncident pas avec tous les horaires individuels de chacun. Il y a un panel très large et pour le moment il n'y a que des retours positifs. Après, je suis d'accord qu'il faut continuer à pousser la communication : il y a eu une campagne sur le marché, la semaine dernière et un très très bel accueil. Je pense que régulièrement, il faudra la reconduire.

M. BEUFILS

C'est vrai que cela demande une certaine adaptation au niveau personnel de partir sans son véhicule. Moi qui suis un rural assumé, qui n'est pas souvent travailler dans de grandes villes où les transports en commun sont à profusion. Oui, c'est un effort sur soi pour dire « je pars avec mon bus et je rentre avec mon bus » mais l'expérience vaut le coup d'essayer pour ceux qui vont s'adapter.

M. TELLIER

Du coup, j'ai une question à te poser. Parce que j'avoue, je ne l'ai pas encore pris. Il y a quelqu'un qui est venu à la mairie et qui a dit qu'à Montauban le repérage pour prendre le bus n'était pas facile, que le panneau n'était pas là et que c'était compliqué. Est-ce que tu le confirmes ? je ne suis pas allé voir.

M. BEUFILS

A Montauban pour le retour, pour vous parler de mon expérience. Le jeudi soir pour la première fois que je prenais le bus. Il y avait 2 arrêts à Prax Paris et je me suis retourné, j'ai vu Prax Paris Nord et j'ai regardé ma carte et je me suis dit « peut-être il y a Prax Paris sud ». J'ai traversé la place, j'ai trouvé Prax Paris sud et j'ai reconnu une dame qui avait pris le bus le matin avec moi. J'étais totalement rassuré. Après j'ai reconnu quelques lycéens notamment la fille de notre pharmacienne et j'étais complètement rassuré. Je suis rentré chez moi parfaitement. C'est vrai que cela demande une certaine adaptation.

M. TELLIER

Mais les panneaux étaient bien présents à Montauban, parce qu'on me disait qu'ils n'y étaient pas.

M. BEUFILS

Il y a l'arrêt Prax Paris nord et Prax Paris sud mais sur les flyers qui ont été distribués en mairie, il y a une petite inversion qui n'indique pas les mêmes directions mais ce n'est pas grave. Un départ n'est pas noté. Mais je pense qu'il faut s'adapter à ce genre de déplacement.

M. TELLIER

Ces flyers sont édités par la région.

M. BEUFILS

Je te ferai voir si tu en as un car je n'ai pas le mien ici.

M. TELLIER

Oui, il faudra vérifier. S'il y a une erreur, il faudra la signaler.

M. BOURDARIOS

Justement, pour ce genre de chose, il faut créer l'événement. Est-ce qu'on ne pourrait pas, un samedi puisque beaucoup de monde travaille, partir tous ensemble avec le bus, aller à Montauban visiter le musée Ingres par exemple.

« »

Moi aussi, je l'ai déjà visité. Mais créons l'événement en disant : on y est allé et on sait comment cela fonctionne.

M. FERRET

Je ne pars pas avec Monsieur Beaufils, moi. Il va nous pommer....

M. BEUFILS

Après 2 jours de transports en commun, je maîtrise maintenant. C'est le premier jour qui est difficile.

M. TELLIER

Ce n'est pas une mauvaise idée. Ça pourrait être sympa.

M. FERRET

Pour le coup, ça marquerait.

M. CAMBON

Ça pourrait inciter les nègrepelissiens à essayer. Honnêtement très belle initiative. Quand on voit le prix des carburants et l'impact que cela a sur la planète.

M. TELLIER

C'est très bien, on participe à la décarbonation.

M. BOURDARIOS

Surtout que par expérience, je rentre samedi à Paris. Je gare ma voiture et je ne roule qu'en transports en commun. On ne prend que les transports en commun.

M. BEUFILS

Sophie me dit que je vais à l'ancienne gare en voiture. Elle me propose d'y aller en vélo. Je ne suis pas prêt à 8 h, après avoir largué tous mes gamins par ci par là, de prendre le vélo. Mais c'est l'étape d'après.

M. CALMETTES

Rentrée scolaire 2022

Une info sur la rentrée scolaire, elle s'est bien passée et la commune a le plaisir d'accueillir 2 nouvelles responsables d'établissements : une nouvelle directrice à l'école maternelle et une nouvelle principale au collège. 2 dames qui sont de nouveau aux manettes sur la commune.

Pour sourire, quand on parle d'incivilité, devant chez moi j'ai une placette, une plassounette, il y a deux gros plots qui la borne. 2 ont été volés. Il y a des collecteurs de plots sur la commune certainement. Pas des plots de chambre, des plots de rue.

M. TELLIER

Il n'y a pas eu le réflexe immédiat d'appeler, de prendre des photos ?

M. CALMETTES

Ah mais parce que quelqu'un a vu le voleur ?

M. TELLIER

Oui, il y a quelqu'un qui a dit qu'il avait vu une 306 et qu'il avait pris les plots.

M. CALMETTES

C'est extraordinaire ! il y a des amateurs de plots, de poteaux de 80 cm, je ne sais pas combien ils font de haut.

« »

C'est très certainement un mec addicte aux plots.

Manifestation au centre d'art – les 12 travaux d'Henriette

M. CALMETTES

Plus sérieusement, je vous rappelle que pour ceux qui le souhaiteraient que demain soir à 20 h, il y a à l'auditorium du château, une visite virtuelle du château de Longues Aygues, un document qui a été financé par la région et qui a été réalisé par les salariés du Pays Midi Quercy dans leur activité d'inventaire du patrimoine. Il paraît que cela est assez original. Cela s'appelle « les 12 travaux d'Henriette » qui était la maîtresse de Monsieur Bourdelle.

M. CAMBON

Madame Vaysse Cibiel. Mais est-ce qu'il y aura une autre date car malheureusement je ne suis pas disponible demain et j'en suis fort peiné. Ou un CD, quelque chose qui permettra de le revoir.

M. CALMETTES

Je ne peux pas te dire la suite qui y sera donnée mais je demanderais.

M. CAMBON

Si c'est filmé, qu'il y a un lien, je veux bien que tu me le fasses passer parce que...

M. CALMETTES

Je ne sais pas quelles sont les conditions d'utilisation mais il y a bien un support puisque demain on va nous présenter ce support.

M. CAMBON

Mais s'il est diffusé, je ne sais pas sur le site du Pays ou autre, en lien et qu'on peut le consulter après. Voilà, cela me convient très bien.

M. CALMETTES

Je me renseigne.

M. CAMBON

S'il y a une autre date, je suis preneur.

M. CALMETTES

Non, il n'y aura pas une autre date sur Nègrepelisse. Il y aura peut-être une autre présentation sur une commune du territoire mais cela je ne le sais pas.

M. CAMBON

Oui, si tu as la connaissance de ça, je voudrais bien que tu me préviennes.

M. CALMETTES

Je te promets que je me renseigne.

M. CAMBON

Merci beaucoup.

Point budgétaire

M. CAMASSES

Je voudrais faire un petit compte rendu bref.

Le service finance de la commune de Nègrepelisse nous a alerté M. Ferret et moi-même sur l'état des finances au 31 août 2022. Comme vous le savez, l'inflation monte fortement, les énergies, etc... et pour rejoindre la question de Monsieur Calmettes au précédent conseil municipal sur l'incidence de l'augmentation de 3.5 % des fonctionnaires et de tous les territoriaux qui n'était pas prévus lors du budget puisqu'elle a été affichée par le gouvernement après la constitution de notre budget. Donc, juste pour vous signifier qu'au 31 août, nous avons un budget en réalisé et par rapport à l'année dernière, un dépassement de 200 000 € et qu'aujourd'hui, même si nous allons tenir le bout jusqu'à la fin de l'année, il n'empêche qu'on va être sur une certification des comptes qui seront, on ne va pas dire plus pessimistes que les années précédentes, mais on va dire plus conséquents dans les consommations tout simplement par rapport à l'actualité qu'il y a aujourd'hui.

Pour une précision sur l'augmentation des fonctionnaires de leurs salaires et c'est tout à fait normal, de manière chiffrée cela représente sur les 6 mois qui viennent une augmentation de 50 000 € et par multiplication toute simple sur un budget de 2023 ce sera 100 000 €. Ce qui correspond quasiment à 4 TP qui seront consommés par cette augmentation de salaires. Donc, pour autant, nous en tant qu'élus, dans notre budget, comme vous venez de le spécifier, de rajouter les tablettes dedans, dans le budget 2023, il y aura un travail à faire sur le budget 2023 qui n'est pas simple à faire. J'en ai déjà parlé dans d'autres instances, j'invite toutes les commissions sur le dernier trimestre 2022, à se réunir et de faire, on va dire, un vrai travail budgétaire de commission à commission pour qu'on puisse travailler tous ensemble en début d'année, sur le budget à proposer en 2023 qui soit au plus près de ce que l'on puisse travailler correctement, pour les investissements, pour qu'on puisse faire ce que l'on souhaite pour le bien de notre commune mais aussi pour le bon fonctionnement puisque là, les 2 pôles dont je vous parle c'est-à-dire les charges à caractère général et les traitements de salaires qui correspondent grosso modo à 5 millions d'euros sur les 6 millions qu'on a de subventions directes. Donc, ce n'est pas alarmiste mais en toute transparence, j'avais envie de le partager avec vous et surtout qu'il y a un travail des commissions à la rentrée. Comme je l'ai spécifié à tous les adjoints, de travailler sur ces

commissions pour qu'à la fin de l'année on puisse discuter tous ensembles autour de ce qui est en désidérata des uns et des autres et de pouvoir plancher et que derrière l'équipe du service des finances puisse faire quelque chose entre les besoins minimums de la commune et nos désidératas.

M. FERRET

En plus, il faut noter que pour l'instant nous n'avons pas reçu de facture d'énergie notamment d'électricité, donc que on ne sait pas ce qui va se passer à ce niveau.

Succès du comice agricole

Mme DUBOIS

Pour un truc plus léger. J'ai oublié tout à l'heure de dire que c'était vachement bien au comice le soir.

M. TELLIER

Merci.

Mme DUBOIS

Ce n'est pas bien dit mais je pense qu'il fallait le dire.

M. CAMASSES

Merci. Parce que en fait il y avait un gros challenge de l'association et de la commune de le déplacer et de le ramener en centre-ville avec toute l'organisation. Comme l'a fait Katie, j'ai fait un mail à l'ensemble des équipes techniques et administratives de la commune pour les remercier grandement sans oublier M. Caralp pour l'apéritif, on va dire, dédié à l'agriculture puisqu'il avait fait des choses vraiment très spécifiques et c'était très bien. Donc, on grand remerciement à l'ensemble, d'abord à l'association d'avoir suivi notre choix et de pouvoir avoir fait que cette journée soit telle qu'elle est et c'est vrai qu'elle était fortement magnifique. Je me permets de préciser que nous allons faire une réunion de debriefing du comice agricole. Au départ, on voulait le faire sur son entier mais faire venir tous les protagonistes cela semble difficile. On va faire un premier debriefing rien qu'avec la partie agricole et on fera un deuxième debriefing sur la partie marché gourmand pour bien désolidariser ces 2 événements même si c'était dans la réussite pleine et entière de la journée.

Merci Sophie de l'avoir dit.

Motion taxe d'aménagement

M. TELLIER

Je conclurai par le petit courrier que vous avez sur vos tables qui est la motion prise au dernier conseil d'administration de l'association des maires de France de Tarn-et-Garonne qui concerne la réception d'un courrier de Madame la Préfète en ce début du mois de septembre rappelant les obligations des communes et des intercommunalités de délibérer avant le 1^{er} octobre sur un partage de la taxe d'aménagement puisque jusque-là, cette taxe était perçue par les communes qui avaient la possibilité de la reverser en tout ou partie à l'intercommunalité. Désormais, ce n'est plus une possibilité, elles en ont l'obligation. A charge après à chaque intercommunalité de bien définir les modalités de partage de cette taxe d'aménagement. Celle-ci permet de financer tous les aménagements fait sur le territoire et donc la loi considère que l'intercommunalité doit faire le listing de tout ce qu'elle apporte sur le territoire d'une commune et de ce fait de calculer en quelque sorte la cote part qui doit lui revenir pour aménager ces dits équipements sur ces dits territoires. Ce qui signifie que nous devons, avec toutes les communes membres de la communauté de communes c'est-à-dire les 13, définir chacun chez nous qu'est-ce qui est du ressort de la commune et qu'est-ce qui est du ressort de la communauté. C'est une loi qui est quand même assez permissive. Elle oblige le principe mais elle est permissive dans le sens où elle autorise le principe à la carte. En clair, chaque commune n'a pas la même intervention sur l'aménagement du territoire par l'intercommunalité. La motion est prise sur le principe de : du 8 septembre au 1^{er} octobre aucune négociation n'a été faite entre les communes. Cela signifiait que nous, la commune devait délibérer là, ce soir alors que nous n'étions pas prêts et que la

communauté devait délibérer dans 15 jours ce qui était absolument impossible. Il est évident que ce qui est valable chez nous, l'est sur tout le territoire et c'est national. Cette motion a été présentée par l'association des maires de France du Tarn et Garonne dont le président Monsieur Pezous s'est fait le porte-parole. Entre temps c'est-à-dire cet après-midi, nous avons reçu un autre courrier de Monsieur Pezous nous informant que l'AMF avait consulté la DGCL et la DGFIP qui ont donné comme information que le principe obligatoire était maintenu mais le délai pour prendre la délibération était au 31 décembre 2023. Donc, nous avons une marge, ce qui nous permet de préparer à la fois les budgets communaux et intercommunaux en connaissance de cause et ce n'est plus quelque chose qui tombe comme ça du jour au lendemain. Je vous rapporte cette motion, évidemment, nous y souscrivons mais l'information de cet après-midi nous rassure complètement parce que je pense que la DGCL et la DGFIP ont nationalement reçus des coups de fil de partout, ce qui a du semé le trouble au ministère.

Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une belle et longue nuit.

Clôture de la séance : 20 h 22

La Secrétaire de séance

L. VERDIER